

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CONTRAT EAU ET
CLIMAT BASSIN DE
L'ARVE 2026-2027.
APPROBATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION.**

N° CC_2025_0125

Séance du : mercredi 17 septembre 2025

Convocation du : 10 septembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 54

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Daniel DE CHIARA, Julien BEAUCHOT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 211-7 bis relatif à la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et L. 213-12 relatif aux Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu l'arrêté préfectoral Pref/DRCL/BCLB/2019-0004 du 18 janvier 2019 approuvant les statuts modifiés d'Annemasse Les Voirons Agglomération ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027, ses orientations fondamentales et son programme de mesure (PDM), approuvé par arrêté du 21/03/2022 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve approuvé par arrêté préfectoral du 23/06/2018 ;

Vu le 12ème Programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

adopté le 4/10/2024 par son conseil d'administration ;

Vu le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée 2024-2030, adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée le 08 décembre 2023 ;

Vu le courrier d'intention envoyé par le SM3A, en date du 24 mars 2025, à l'agence de l'eau afin de confirmer son engagement en tant que structure porteuse du contrat et maître d'ouvrage d'actions du grand cycle de l'eau ;

Les collectivités du bassin versant, et notamment le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) œuvrent depuis les années 1990 dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques, en partenariat étroit avec l'agence de l'eau et le Département de la Haute-Savoie. Le « contrat global » mis en œuvre précédemment entre 2019 et 2024 peut prétendre à un bilan positif, avec 104 opérations réalisées (grand cycle et petit cycle) et 23,5 millions d'euros d'aides de l'agence mobilisées.

Afin de poursuivre les efforts engagés et d'anticiper les nouveaux défis engendrés par le changement climatique, le territoire a souhaité s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'agence de l'eau dans le cadre de son 12ème programme d'intervention 2025-2030. Le périmètre choisi correspond à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve, parfaitement cohérent en matière de fonctionnement hydrographique, de gouvernance et de mobilisation des acteurs.

Pour les acteurs du territoire, les attendus de ce contrat sont multiples :

- En ce qui concerne le volet « grand cycle de l'eau », il s'agit pour les collectivités gémapiennes (SM3A et Communauté de Communes du Genevois) de préserver et restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème (milieux aquatiques, humides, nappes) et favoriser la reconquête de la biodiversité.
- Pour le volet « petit cycle de l'eau », les collectivités souhaitent s'engager dans des actions de gestion durable des services d'eau et d'assainissement, de préservation/restauration de la qualité des eaux brutes des captages, de sobriété des usages, de connaissance et gestion des eaux souterraines, de réduction des fuites dans les réseaux, d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de gestion intégrée des eaux pluviales.

De façon plus globale, le contrat « Eau et Climat - Bassin de l'Arve 2026-2027 » s'inscrit en cohérence avec les grands cadres de planification : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027 - et sa déclinaison via le Programme De Mesures (PDM) et son Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) - ainsi que le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), et le SAGE de l'Arve.

Lors du recensement des actions possibles auprès des porteurs de projets, près de 400 opérations ont émergé. Environ 150 actions sont retenues pour 16 maîtres d'ouvrage dans le cadre de cette contractualisation, car elles répondent, a priori, aux prérequis du 12ème programme de l'agence de l'eau. Pour laisser le temps aux autres collectivités de répondre aux conditions générales du 12ème programme, l'agence de l'eau a donc proposé une contractualisation sur deux ans dans un premier temps (2026-2027) qui sera suivie d'un second contrat de 3 ans pour la période 2028-2030 afin d'intégrer des collectivités qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité aujourd'hui.

Considérant le projet de contrat « Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 », qui comprend :

- Le rapport de présentation
- L'annexe 1 : Grille d'analyse des enjeux du contrat
- L'annexe 2 : Tableau récapitulatif financier
- L'annexe 3 : Fiches d'identité des maîtres d'ouvrages

Considérant que le contrat « Eau et Climat-Bassin de l'Arve 2026-2027 » permet de mettre en œuvre, sur la base d'un programme d'actions biennal détaillé, des actions en faveur du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau, répondant principalement aux enjeux du SDAGE 2022-2027 et de son programme de Mesure, du SAGE de l'Arve et du PBACC ;

Considérant que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve, en charge de définir la politique de l'eau à mettre en œuvre sur le bassin versant, constitue l'instance de gouvernance du Contrat ;

Considérant la délibération 2025-005 en date du 30 juin 2025 de la CLE du SAGE de l'Arve, qui approuve le projet de contrat intitulé « Eau et Climat - Bassin versant de l'Arve 2026-2027 », ainsi que de son programme d'actions contribuant à la protection et à la restauration des milieux aquatiques, à la préservation des ressources en eau et à la réduction des pollutions d'origine domestique ;

Considérant les 46 actions pour lesquelles Annemasse Agglo est maître d'ouvrage pour un montant de 24

535 127 €

Considérant le montant prévisionnel d'aide de l'agence de l'eau, estimé à ce jour, à environ :

- 20,8 M€ d'aides classiques (projets inscrits au programme de mesure et/ou répondant aux conditions du 12ème programme d'aide de l'agence de l'eau)
- 4,5 M€ d'aides spécifiques (projets éligibles uniquement dans le cadre d'un contrat Eau et Climat)
- Soit 25,3 M€ d'aide sur 2 ans

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 à mettre en œuvre sur le territoire du bassin versant Arve-Giffre, tel que joint à la présente ;

DE S'ENGAGER à mettre en œuvre les opérations dont Annemasse-Agglo a la maîtrise d'ouvrage, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs ;

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 et d'engager toute démarche conduisant à sa mise en œuvre, y compris des avenants éventuels ;

D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et tout autre financeur pouvant cofinancer ces actions ;

DE PROPOSER l'inscription budgétaire de ces actions à chacune des étapes budgétaires.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



CONTRAT EAU ET CLIMAT

Bassin de l'Arve

2026 - 2027

Version 12 septembre 2025



Table des matières

I-Présentation générale	5
I.1-Le territoire du contrat.....	5
I.2-La structuration des acteurs de l’eau	10
I.2.1-Eau potable et assainissement.....	10
I.2.2-Gestion des eaux pluviales	12
I.2.3-Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations)	12
I.2.4-SAGE de l’Arve – Commission Locale de l’Eau (CLE) du SAGE de l’Arve.....	12
II-Les enjeux de l’eau du territoire	13
II.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC	13
II.1.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et de son Programme De Mesures (PDM)	13
II.1.2-Enjeux du territoire au regard du PBACC	13
II.2-Enjeux eau « autres »	14
II.2.1-Enjeux du SAGE de l’Arve.....	14
II.2.2-Enjeux transfrontaliers	14
III-Présentation du contrat eau et climat « bassin de l’Arve »	15
III.1-Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE et PBACC.....	15
III.2-Contribution du contrat aux enjeux eau « autres »	15
III.3-L’instance de gouvernance du contrat	16
III.4-La structure porteuse du contrat	16
III.4.1-Présentation du SM3A.....	16
III.4.2-Dispositif d’animation envisagé.....	16
III.4.3-Modalités de réunion de l’instance de concertation	17
III.5-Adéquation du contrat avec les moyens prévus	17
III.6-Indicateurs de suivi du contrat.....	18
IV-Le Contrat Eau et Climat « bassin de l’Arve »	19
Article 1 - Objet du contrat.....	20
Article 2 - Périmètre et structure porteuse	20
Article 3 - Durée du contrat.....	20
Article 4 - Description du programme d’actions.....	20
Article 5 – Engagements des signataires	20
5.1. Engagement des maîtres d’ouvrage d’actions	21
5.2. Engagement de la structure porteuse : SM3A.....	21
5.3. Engagement de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse	22



5.4. Engagement du Département de la Haute Savoie	22
5.5. Engagement de l'Etat.....	22
5.6. Engagement de la République et Canton de Genève	22
5.7. Engagement de la Banque des territoires	23
Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat.....	23
Article 7- Modification et résiliation.....	23
ANNEXE 1 : Grille d'analyse des enjeux du contrat	27
ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif financier.....	27
ANNEXE 3 : Fiches d'identité des maitres d'ouvrage.....	27

Introduction

Le bassin versant de l'Arve et de ses affluents, qui s'étend du Mont-Blanc au Rhône à Genève, couvre près de la moitié de la Haute-Savoie (2 164 km²). Ce territoire est marqué à la fois par son caractère montagnard – *60% du territoire se situant à une altitude supérieure à 1000 m, 20% à plus de 2 000 m et 6% sur des glaciers* - mais aussi par son caractère transfrontalier, avec la proximité immédiate de la Suisse via le Canton de Genève. Au-delà de ces caractéristiques physiques, il comprend des richesses minérales, forestières, naturelles et hydrauliques exceptionnelles, mais connaît également une croissance démographique constante et soutenue et un fort dynamisme économique lié notamment à l'industrie et au secteur du tourisme.

Ce dynamisme a des conséquences sur l'état des masses d'eau : tensions sur la ressource en eau, milieux aquatiques dégradés (destruction de zones humides, corsetage des cours d'eau), pollutions générées par l'urbanisation et les activités industrielles, imperméabilisation des sols...

Les collectivités du bassin versant, et notamment le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) œuvrent depuis les années 1990 dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques, en partenariat étroit avec l'agence de l'eau et le Département de la Haute-Savoie. Le « contrat global » mis en œuvre grâce au 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau entre 2019 et 2024 peut prétendre à un bilan positif, avec 104 opérations réalisées (grand cycle et petit cycle) menées et 23,5 millions d'euros d'aides de l'agence mobilisées.

Afin de poursuivre les efforts engagés et d'anticiper les nouveaux défis engendrés par le changement climatique, le territoire a souhaité s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'agence de l'eau dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030. Le périmètre choisi correspond à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve, parfaitement cohérent en matière de fonctionnement hydrographique, de gouvernance et de mobilisation des acteurs.

Pour les acteurs du territoire, les attendus de ce contrat sont multiples :

- En ce qui concerne le volet « grand cycle de l'eau », il s'agit pour les collectivités gémapiennes (SM3A et la CCG - Communauté de Communes du Genevois) de préserver et restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème (milieux aquatiques, humides) et favoriser la reconquête de la biodiversité).
- En ce qui concerne le volet « petit cycle de l'eau », les collectivités souhaitent s'engager dans des actions de gestion durable des services d'eau et d'assainissement, de préservation/restauration de la qualité des eaux brutes des captages, de sobriété des usages, de réduction des fuites dans les réseaux, d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et de gestion intégrée des eaux pluviales.

De façon plus globale, le contrat « Eau et Climat - Bassin de l'Arve 2026-2027 » s'inscrit en cohérence avec les grands cadres de planification : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027 - *et sa déclinaison via le Programme De Mesures (PDM) et son Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)* - ainsi que le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), et SAGE de l'Arve.

Lors du recensement des actions possibles auprès des porteurs de projets (42), près de 400 opérations ont émergé. Seules 149 sont retenues pour 15 maîtres d'ouvrage dans le cadre de cette contractualisation, car elles répondent a priori aux prérequis du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau. Pour laisser le temps aux autres collectivités de répondre aux conditions générales du 12^{ème} programme, l'agence de l'eau a donc proposé une contractualisation sur deux ans dans un premier temps (2026-2027) qui sera suivie d'un second contrat de 3 ans pour la période 2028-2030 afin d'intégrer des collectivités qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité aujourd'hui.



I-Présentation générale

I.1-Le territoire du contrat

Le territoire du contrat correspond au territoire du SAGE de l'Arve, mais aussi de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Arve, porté par le SM3A. Le SM3A est en effet EPTB depuis 2012 sur l'intégralité du périmètre du SAGE, et peut y exercer les prérogatives dévolues aux EPTB (art. L213-12 du code de l'environnement) notamment sur les territoires qui ne sont statutairement pas ses membres, ce qui est le cas pour la partie du bassin versant connectée à l'Arve en territoire Suisse et au Rhône (communauté de communes du Genevois).

Les principales caractéristiques du territoire du contrat sont les suivantes :

Nombre d'habitants	440 000 habitants (<i>source : pop DGF 2024</i>)
Nombre de communes et EPCI	105 communes 14 EPCI (FP) (en totalité ou partiellement) : <ul style="list-style-type: none"> - Com Com du Genevois - Annemasse les Voirons Agglomération - Thonon Agglomération - Com Com de la Vallée Verte - Com Com Arve & Salève - Com Com des Quatre Rivières - Com Com du Haut-Chablais - Com Com des Montagnes du Giffre - Com Com du Pays Rochois - Com Com Faucigny Glières - Com Com des Vallées de Thônes - Com Com Cluses Arve et Montagnes - Com Com Pays du Mont-Blanc - Com Com de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
EPTB, EPAGE ou syndicats de BV	SM3A : Syndicat de rivière créé en 1995, et reconnu depuis 2012 EPTB sur l'ensemble du territoire du SAGE de l'Arve
Zonage solidarité (FFR et ZRR)	Pas de zonage de solidarité sur ce territoire
Principales activités économiques liées à l'usage de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture (surface agricole de 46% du territoire). La filière laitier-bovin est développée dans les zones montagneuses tandis que les prairies et les cultures céréalières et maraichage se sont imposées dans la plaine à l'aval de l'Arve. - Industrie (dont décolletage, construction, mécanique de précision, etc.). - Hydroélectricité. - Tourisme (hivernal et estival, activités de loisirs et production de neige de culture).
SAGE(s), SCOT(s), PLUi existants	<ul style="list-style-type: none"> - SAGE de l'Arve en vigueur (signé en juin 2018) - SCOT du Pays Rochois (phase de mise en œuvre) - SCOT de la région d'Annemasse (phase de mise en œuvre) - SCOT du Genevois (phase de mise en œuvre) - SCOT Coeur de Faucigny (phase d'élaboration) - SCOT Mont-Blanc (phase d'élaboration) - SCOT du genevois français (phase d'élaboration) - <i>Pas de PLUi</i>

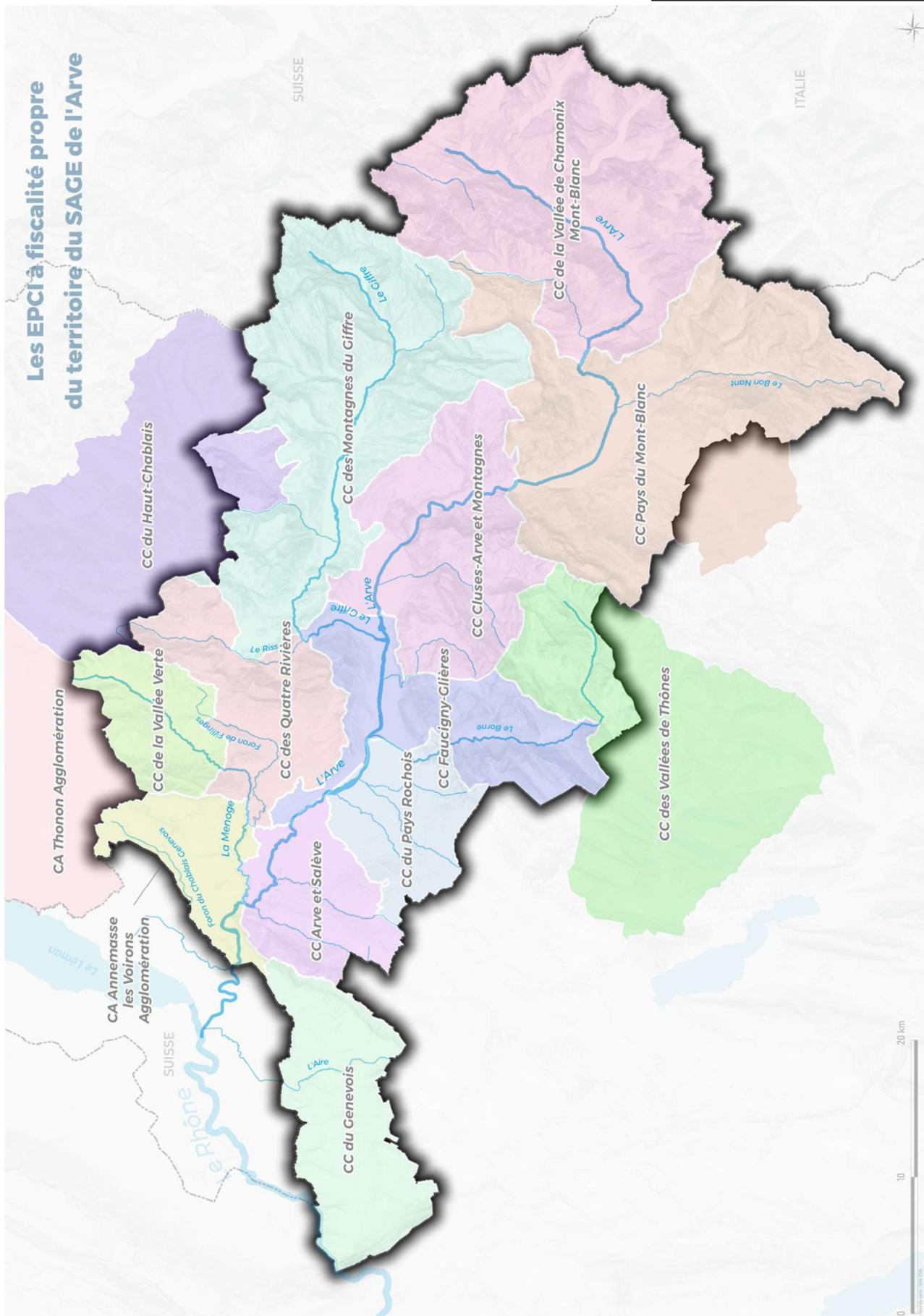


Outils opérationnels (PTGE, PAPI) existants	<ul style="list-style-type: none"> - PAPI « Arve » depuis avril 2013 PAPI 2 « Arve » depuis décembre 2020 jusqu'à 2026 - <i>Pas de PTGE</i>
--	--

Dans le cadre du référentiel du SDAGE :

Sous-bassins versants du SDAGE concernés	Sous-bassin versant de l'Arve (HR_06_01) Sous-bassin versant du Giffre (HR_06_06)
Milieux aquatiques (codes des masses d'eau superficielles cours d'eau, plans d'eau)	<p>Masses d'eau superficielles (60) :</p> <ul style="list-style-type: none"> FRDR10030 l'eau de Bérard FRDR10046 ruisseau nant du talavé FRDR10089 ruisseau le parnant FRDR10149 torrent le foron du reposoir FRDR10176 rivière le foron de reigneur FRDR10313 torrent de miage FRDR10337 torrent de tré la tête FRDR10430 torrent l'arveyron FRDR10451 la laire FRDR10508 torrent jalandre FRDR10632 torrent de la croix FRDR10741 ruisseau des rots FRDR10743 ruisseau la bialle FRDR10770 torrent des aillires FRDR10889 torrent de bionnassay FRDR11118 torrent le bronze FRDR11189 le ternier FRDR11212 torrent de taconnaz FRDR11357 torrent de l'épine FRDR11375 torrent de chinaillon FRDR11394 ruisseau de chênex FRDR11458 ruisseau l'overan FRDR11664 torrent le souay FRDR11710 torrent l'ugine FRDR11750 torrent le brevon FRDR11960 ruisseau le sion FRDR12031 torrent le bourre FRDR12033 torrent le viaison FRDR12073 torrent le foron de filinges FRDR12112 la drize FRDR13011 Torrent de Lognan FRDR548 L'Eau Noire FRDR555a L'Arve du Bon Nant à Bonneville FRDR555c l'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Menoge FRDR555d l'Arve de la confluence avec la Menoge jusqu'au Rhône FRDR556a Le Foron en amont de Ville la Grand FRDR556b Le Foron à l'aval de Ville la Grand FRDR557 L'Aire et la Folle FRDR558 La Menoge FRDR559 Le Foron de la Roche FRDR560 Le Borne (Trt) FRDR565 La Sallanche FRDR566a L'Arve de la source au barrage des Houches FRDR566b La Diosaz en amont du barrage de Montvauthier FRDR566c Le Bon Nant en amont de Bionnay

	<p>FRDR566d Arve du barrage Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barrage Montvauthier, le Bon Nant aval Bionnay</p> <p>FRDR10011 ruisseau d'anterne</p> <p>FRDR10253 torrent de salles</p> <p>FRDR11110 torrent la valentine</p> <p>FRDR11315 torrent le clévioux</p> <p>FRDR11351 torrent l'arpettaz</p> <p>FRDR11372 torrent le foron de mieussy</p> <p>FRDR11616 ruisseau d'hisson</p> <p>FRDR11981 torrent du verney</p> <p>FRDR2021 Foron de Taninges</p> <p>FRDR2022 Le Giffre du Foron de Taninges au Risse</p> <p>FRDR561 Le Giffre du Risse à l'Arve</p> <p>FRDR562 Le Risse (Trt)</p> <p>FRDR564a Torrent des Fond et Giffre en amont de la step de Samoens -Morillon</p> <p>FRDR564b Le Giffre de l'aval de la step de Samoëns-Morillon au Foron de Taninges</p> <p>Plans d'eau (1) :</p> <p>FRDL62 Lac d'Anterne</p>
<p>Principales nappes (codes des masses d'eau souterraines)</p>	<p>Masses d'eau souterraines (11) :</p> <p>FRDG242 Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse</p> <p>FRDG235 Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois</p> <p>FRDG517 Domaine sédimentaire du Genevois et du Pays de Gex (formations graveleuses sur molasse et/ou moraines peu perméables)</p> <p>FRDG403 Domaine plissé et socle BV Arve amont</p> <p>FRDG408 Domaine plissé du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse</p> <p>FRDG112 Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis</p> <p>FRDG365 Alluvions du Giffre</p> <p>FRDG364 Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)</p> <p>FRDG208 Calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex</p> <p>FRDG511 Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône</p> <p>FRDG406 Domaine plissé BV Isère et Arc</p>



L'état du territoire vis-à-vis de l'atteinte du bon état est récapitulé dans le tableau suivant :

Nombre de masses d'eau superficielles (cours d'eau, plans d'eau) dont % en mauvais état écologique	61 masses d'eau superficielles (60 cours d'eau et 1 plan d'eau) dont 19 (31%) en mauvais état écologique (moyen et médiocre)
Nombre de masses d'eau superficielles dont % en mauvais état chimique	61 masses d'eau superficielles (60 cours d'eau et 1 plan d'eau) dont 5 (8%) en mauvais état chimique
Nombre de masses d'eau sensibles à l'eutrophisation	1 masse d'eau : le Borne (FRDR560)
Enjeux GEMA et PI	<p>Principaux enjeux GEMA</p> <ul style="list-style-type: none"> -Restauration morphologique des cours d'eau : définition, préservation et restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau -zones humides : mise à jour des inventaires, préservation et gestion -amélioration et restauration de la continuité écologique des cours d'eau -gestion des ripisylves et du transit sédimentaire <p>Principaux enjeux PI</p> <ul style="list-style-type: none"> -Fort développement de l'urbanisation dans les vallées : protection des personnes et des biens, entretien des systèmes d'endiguement -Territoire de montagne, avec cours d'eau torrentiels à fort charriage
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2019)	<p>Pollution par les substances toxiques (pesticides et hors pesticides)</p> <p>Altération de la morphologie</p> <p>Altération de la continuité</p> <p>Altération du régime hydrologique</p> <p>Prélèvements d'eau</p>
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2025)	Idem 2019
Nombre de masses d'eau souterraines dont % en mauvais état quantitatif	11 dont 0% en état quantitatif médiocre
Nombre de masses d'eau souterraines dont % en mauvais état chimique	11 dont 1 (9%) en état qualitatif médiocre (nappe profonde du Genevois)
Masses d'eau souterraines à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en alimentation en eau potable ou Zones de Sauvegarde à préserver	<p>Zones de sauvegarde délimitées :</p> <p>9 Nappes stratégiques pour l'eau potable sont définies dans le SAGE de l'Arve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nappe des Chosalets - Nappe de Clair-Temps - Nappe du Giffre - Nappe du Cône du Giffre - Nappe du Cône du Borne - Sillon profond de Scientrier - Sillon profond d'Arthaz - Nappe du Genevois - Nappe de Matailly <p>Elles ont fait l'objet de délimitation des zones de sauvegarde (zones à enjeux de niveau 1, 2 et 3 du SAGE). Elles font parties de :</p> <p>FRDG364 - Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) et FRDG365 - Alluvions du Giffre</p>



	<p>Zones de sauvegarde à délimiter : FRDG408-Aquifère "Calcaires jurassiques du Mont Forchat" FRDG511-Aquifère "Calcaires jurassiques et crétacés du Salève " FRDG242 - Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse</p>
<p>Etat d'équilibre ou de déséquilibre du territoire issu du SDAGE (superficiel et souterrain)</p>	<p>-Etat d'équilibre sur les eaux souterraines. -Pour les eaux superficielles, le SDAGE préconise des actions de préservation des équilibres quantitatifs pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état.</p>
<p>Territoire cible pour une démarche eau et substances (problématique vis à vis des pollutions domestiques, industrielles et agricoles)</p>	<p>Le territoire a bénéficié de l'opération collective « Arve Pure » jusqu'en 2024. Les collectivités de l'Arve qui pérennisent les missions de régularisation des effluents non domestiques et continuent de faire des diagnostics en entreprises ont accès aux « aides industries et activités économiques » de l'agence de l'eau. Une démarche sectorielle possible pour la filière du décolletage et sa sous-traitance (candidature à déposer dans l'appel à projet de l'agence de l'eau).</p>

I.2-La structuration des acteurs de l'eau

I.2.1-Eau potable et assainissement

Les compétences « eau potable » et « assainissement » sont partagées par près de 50 structures sur le territoire (25 structures intercommunales et 23 communes).

Les cartes ci-dessous, établies à l'échelle du département par les services de l'Etat, permettent d'identifier les **principales intercommunalités** concernées.

Services eau potable - Intercommunalité au 01/01/2023



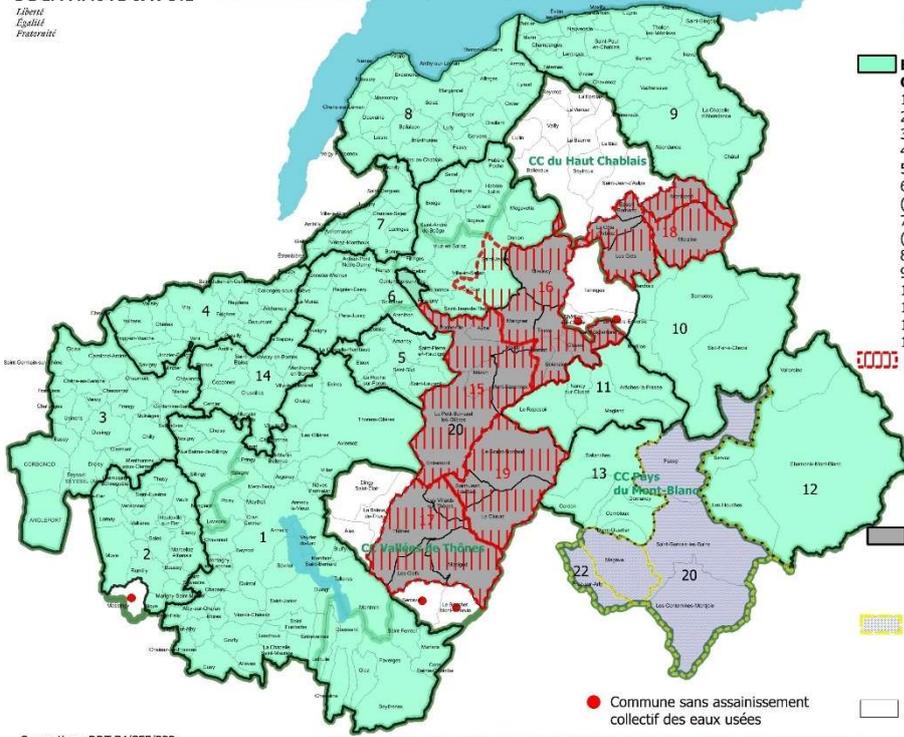
- Communauté de communes ou communauté d'agglomération à fiscalité propre**
Nom de la communauté de communes ou communauté d'agglomération sur la carte si compétence non exercée
- Etablissement public à compétence Production-Transport-Distribution**
 - 1 - CA Grand Annecy
 - 2 - CC Rumilly Terre de Savoie
 - 3 - CC Fier et Ussets
 - 4 - CC du Genevois
 - 5 - SIE des Rocailles et de Bellecombe
 - 6 - Annemasse agglo
 - 7 - CC du Pays de Cruseilles
 - 8 - SI des Montagnes du Giffre
 - 9 - CA Thonon Agglomération
 - 10 - CC Vallée de Chamonix-Mont Blanc
 - 11 - SIVU des Fontaines
 - 12 - SI de Flaine (Arâches, Magland: en partie communale)
 - 13 - CC Faucigny-Glières
 - 14 - CC Pays Rochois (Amancy : en partie)
 - 15 - CC du Pays d'Evian Vallée d'Abondance
 - 19 - SM des eaux de Bellefontaine - Semine
- Etablissement public à compétence Production-Transport**
 - 16 - SM des eaux du Miage
 - 17 - SIAE Combloux-Domancy-Demi Quartier
 - 18 - SIE du Nant d'Arcier
- Compétence communale Production-Transport-Distribution

Conception : DDT 74/SEE/PPR
Source : DDT 74, BD CARTO® 2018 - ©IGN

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Réalisé le 21 mars 2025

Services assainissement collectif - Intercommunalité au 01/01/2023



- Communauté de communes ou communauté d'agglomération à fiscalité propre**
Nom de la communauté de communes ou communauté d'agglomération sur la carte si compétence non exercée
- Etablissement public à compétence Collecte-Transport-Dépollution**
 - 1 - SILA
 - 2 - CC Rumilly Terre de Savoie
 - 3 - CC Ussets et Rhône
 - 4 - CC du Genevois
 - 5 - CC du Pays Rochois
 - 6 - SIE des Rocailles et de Bellecombe (Arenthon, la Tour ; en partie seulement)
 - 7 - Annemasse - Les Voirons Agglomération (Bonne : hors secteur de Loex)
 - 8 - Thonon Agglomération
 - 9 - CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance
 - 10 - SI des Montagnes du Giffre
 - 12 - CC Vallée de Chamonix-Mont-Blanc
 - 13 - SIVUA du bassin de Sallanches
 - 14 - CC du Pays de Cruseilles
- Etablissement public à compétence Transport-Dépollution**
 - 15 - SMH2Eaux
 - 16 - SYDEVAL
 - 17 - SIA Fier et Nom
 - 18 - SIVU de la Vallée d'Aulps
 - 19 - SE2A
- Etablissement public à compétence Collecte**
 - 11 - CC Cluses-Arve et Montagnes
 - 20 - CC Faucigny-Glières
- Etablissement public à compétence Dépollution**
 - 20 - SIVU Gestion STEP DE Passy (SISE)
 - 22 - SIVU Mégève-Praz sur Arly
- Commune à compétence Collecte-Transport-Dépollution
- Commune sans assainissement collectif des eaux usées

Conception : DDT 74/SEE/PPR
Source : DDT 74, BD CARTO® 2018 - ©IGN

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

Réalisé le 21 mars 2025

En ce qui concerne les **communes**, la répartition sur le territoire du est la suivante :

Nom	Compétence	Nom	Compétence
Arâches-la-Frasse	AEP	Marnaz	AEP
Bellevaux	AEP/EU	Mieussy	AEP/EU
Cluses	AEP	Mont-Saxonnex	AEP
Combloux	AEP	Nancy-sur-Cluses	AEP
Cordon	AEP	Passy	AEP/EU
Demi-Quartier	AEP	Saint-Gervais-les-Bains	AEP/EU
Domancy	AEP	Saint-Jean-de-Sixt	AEP
Les Contamines Montjoie	AEP/EU	Sallanches	AEP
Le Reposoir	AEP	Scionzier	AEP
Les Gets	AEP	Taninges	AEP/EU
Magland	AEP	Thyez	AEP

Des informations plus précises sur les **caractéristiques des intercommunalités et des communes porteuses d'actions dans le contrat** (rendement des réseaux, prix de l'eau...) sont données dans les fiches d'identité « maitres d'ouvrage » en annexe 3 au présent contrat.

I.2.2-Gestion des eaux pluviales

Il s'agit d'une compétence portée à **l'échelle communale** sur le territoire du contrat, sauf sur le territoire **d'Annemasse - Les Voirons - Agglomération**, où la compétence est portée par l'agglomération. Annemasse Agglo possède, pour les douze communes qui la constituent, la compétence de collecte, transport et traitement des eaux pluviales provenant des constructions. Les eaux pluviales de voiries restent à la charge de leurs gestionnaires.

En ce qui concerne la **Communauté de Communes du Genevois**, elle s'est dotée depuis 2020 d'un service de conseil et d'accompagnement en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Ce service a notamment pour missions :

- Une contribution à l'amélioration de la connaissance des réseaux et des désordres.
- Un diagnostic des points noirs et des pollutions.
- Un appui sur l'urbanisme, qui se concrétise principalement par l'émission d'avis pour les permis de construire ou d'aménagement.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets ou travaux.
- Une veille technique et partenariale.

I.2.3-Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations)

La compétence GEMAPI est portée par deux structures sur le territoire du contrat :

- **Le SM3A** (taxe GEMAPI de 17,5 € par habitant DGF et dont le montant est fixé pour la durée du mandat, représentant en 2025 un montant de 6,73 millions d'euros pour le syndicat).
- **La Communauté de Communes du Genevois** (montant de 440 000 € pour l'exercice 2025).

I.2.4-SAGE de l'Arve – Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve

Le territoire a œuvré collectivement pour la mise en place d'un SAGE sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve, qui a été signé en juin 2018. L'organe de gouvernance du SAGE est la Commission Locale de l'Eau. Le territoire du SAGE correspond au territoire du présent contrat Eau et Climat.

II-Les enjeux de l'eau du territoire

II.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC

II.1.1-Enjeux du territoire au regard du SDAGE et de son Programme De Mesures (PDM)

Les enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PDM sont présentés en annexe 1.

II.1.2-Enjeux du territoire au regard du PBACC

Le tableau ci-dessous permet d'éclairer la réflexion stratégique d'adaptation en identifiant les enjeux dominants du territoire (niveau 1 – modéré à niveau 5 – élevé). Il globalise les notes en indiquant la plus défavorable pour les deux sous-bassins versants du SDAGE concernés (Arve et Giffre).

Volet	Vulnérabilité du territoire du contrat	Niveau
RES	Vulnérabilité Baisse de la disponibilité en eau - carte 1	2
RES	Vulnérabilité Assèchement des sols – carte 6	4
MIA	Vulnérabilité Perte de biodiversité aquatique (cours d'eau) – carte 3	3
MIA	Vulnérabilité Perte de biodiversité humide – carte 4	2
MIA	Vulnérabilité Amplification des risques naturels liés à l'eau – carte 10	4
POL	Vulnérabilité Détérioration de la qualité de l'eau – carte 8	3

Le territoire est particulièrement concerné par un **risque d'assèchement des sols** (surtout sur le sous-bassin versant du Giffre). Durant le 11^{ème} programme d'intervention, certaines collectivités (EPCI ou communes) ont lancé des projets de déconnexion-infiltration (parfois avec réutilisation) des eaux pluviales : Annemasse agglomération avec les travaux du tram et la mise en conformité de ses réseaux d'assainissement, des communes pour des cours d'école (Chatillon-sur-Cluses, Chamonix, Thyez...). La réalisation de schémas directeur des eaux pluviales et les préconisations qui en découlent devront, autant que possible faire l'objet d'actions dans le contrat, et en attendant, toutes les actions de déconnexion des eaux pluviales en priorité du réseau unitaire avec infiltration seront à promouvoir.

L'enjeu sur les **risques naturels liés à l'eau** est également important. Le PAPI en cours, coordonné par le SM3A, comprend de nombreuses actions visant à adapter le territoire dans un contexte de changement climatique : travaux sur les systèmes d'endiguement, mais aussi réflexion sur l'annonce de crue et sur la réduction de la vulnérabilité.

Il est à noter que le PBACC indique un niveau 2 concernant la baisse de la disponibilité en eau, néanmoins, le territoire est en équilibre précaire. En effet, l'ensemble du territoire est identifié au SDAGE comme sous-bassin sur lequel des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires. Le SAGE cible plusieurs secteurs comme étant sous **tension quantitative** ; et des collectivités ont des problématiques d'alimentation en eau justifiant des projets de sécurisation de la ressource en eau.

La réponse apportée par le contrat via les actions inscrites est indiquée dans les annexes 1 et 2 (lien action / enjeux- défis PBACC).

II.2-Enjeux eau « autres »

II.2.1-Enjeux du SAGE de l'Arve

Le SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente qui fixe des orientations générales et dispose d'une portée juridique importante. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2018, le SAGE de l'Arve comprend 8 volets thématiques : Quantité, Qualité, Nappes stratégiques, Milieux : Rivières, Milieux : Zones humides, Risques, Eaux pluviales, Gouvernance. Chaque volet regroupe des dispositions, qui peuvent être complétées par des règles.

Les objectifs mis en avant par le SAGE pour chaque volet sont les suivants :

- QUANTI : garantir sur le long terme l'adéquation entre la satisfaction des usages et des besoins en eau du milieu
- QUALI : poursuivre la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- NAP : garantir à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP
- RIV et ZH : préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés
- RISQ : réduire le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques
- PLUV : enrayer l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les milieux aquatiques et la qualité des eaux
- GOUV : Poursuivre le développement d'une gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques

II.2.2-Enjeux transfrontaliers

Bien que majoritairement en France, l'aval du bassin versant de l'Arve, des cours d'eau de la Communauté de Communes du Genevois et de l'Eau Noire de Vallorcine à l'amont du bassin s'étendent également sur le territoire suisse. La gestion de l'eau sur ce territoire s'intègre dans différentes démarches transfrontalières de d'aménagement du territoire et de gestion de l'eau :

- Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux,
- Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du Grand Genève dans lesquels s'intègrent la Commission Transfrontalière de l'eau et la Commission franco-Suisse de Gestion de la nappe du Genevois,
- Agglomération « Grand Genève » (agglomération transfrontalière entre la France et la Suisse, composée de trois principales entités, à savoir le canton de Genève, le district de Nyon (canton de Vaud) et le Pôle métropolitain du Genevois français),
- Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL),
- Aménagement d'Émosson régi par une convention entre la Confédération suisse et la République française datant du 23 août 1963.

III-Présentation du contrat eau et climat « bassin de l'Arve »

III.1-Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE et PBACC

La contribution du contrat aux enjeux du **SDAGE et du PBACC** est présentée en Annexe 1.

Le contrat répond également aux enjeux et aux objectifs du **SAGE** identifiés au paragraphe II.2.1. Le lien avec les dispositions du SAGE est également indiqué dans le tableau récapitulatif des actions figurant en annexe 2.

Pendant la durée du contrat, le territoire doit établir une **trajectoire de sobriété hydrique** afin de contribuer aux objectifs du Plan Eau (objectif de baisse de 10% des volumes prélevés d'ici 2030) déclinés dans le PBACC Rhône-Méditerranée (objectif de baisse de 16% des prélèvements pour l'eau potable, de 15% pour l'industrie et non augmentation en agriculture).

Le Plan d'action territorial pour la gestion de l'eau (**PTGE**), qui est inscrit au contrat sous maîtrise d'ouvrage du SM3A permettra de structurer les réflexions et sur ces sujets.

Concernant l'eau potable, la trajectoire devra proposer un niveau d'ambition en identifiant a minima les économies d'eau soutenables et en contribuant à l'objectif de baisse de prélèvements par des actions portant par exemple sur l'étanchéité des réseaux, le déploiement des matériels hydro-économiques dans les bâtiments publics et en extérieur ou encore les solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable, mais aussi la réduction de la consommation des particuliers (dispositifs hydro-économiques en achats groupés).

En complément, la trajectoire pourra aussi s'intéresser à la **sobriété en matière de développement urbain** en proposant des règles d'ouverture à l'urbanisation au regard du respect du volume prélevable admissible dans les milieux aquatiques, d'un rendement de réseau en conformité vis-à-vis de la réglementation et d'un taux d'évolution démographique maximum en %/an de l'EPCI ou de la collectivité.

⇒ *Cet engagement est rappelé dans l'article 5.1.*

III.2-Contribution du contrat aux enjeux eau « autres »

Le **CRTE (contrat de relance et de transition écologique)** est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique. Le territoire du contrat eau et climat est concerné par 9 CRTE : Quatre Rivières, Vallées de Thônes, Haut-Chablais, Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Pays du Mont-Blanc, Vallée verte, Genevois français.

Le présent contrat constitue le **volet « eau » de ces CRTE**.

Le Contrat répond aux **enjeux transfrontaliers de l'eau** et associe comme partenaire le Canton de Genève sur des sujets liés à la connaissance du transport solide et au partage de l'eau.

Le Contrat répond également **aux enjeux liés à la politique de l'eau portée par le Département de la Haute Savoie**.

- En ce qui concerne le petit cycle, de nombreux projets sont cofinancés par le Département au travers de son « fonds eau et assainissement ».
- Pour le grand cycle, la majorité des projets inscrits au contrat dans les thématiques de la restauration des cours d'eau ou des zones humides figurent également dans un contrat Haute-Savoie Nature, en application de la politique « espaces naturels sensibles » portés par la collectivité.

III.3-L'instance de gouvernance du contrat

La commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de l'Arve définit la politique de l'eau à mettre en œuvre sur le bassin versant. **Elle constitue donc de fait l'instance de gouvernance du contrat.**

Elle s'appuiera sur le SM3A en tant que structure porteuse pour suivre la mise en œuvre des actions et animer le contrat.

Le contrat sera validé par la CLE et un état d'avancement des actions du contrat sera présenté en CLE une fois par an. Cette présentation permettra aux différentes parties prenantes d'échanger et de débattre, de suivre l'avancement des projets et démarches de leurs territoires et de s'assurer de leur coordination dans un cadre concerté.

Une **assemblée des signataires du contrat eau et climat « bassin de l'Arve »**, composée de tous les signataires, sera réunie par le SM3A en tant que structure porteuse du contrat pour suivre de manière fine l'avancement du contrat (COPI). Les modalités de réunion de cette instance sont présentées au paragraphe suivant.

III.4-La structure porteuse du contrat

Le SM3A est identifié comme structure porteuse du contrat.

III.4.1-Présentation du SM3A

Le SM3A, en sa qualité d'Etablissement public territorial de bassin (EPTB), a pour compétence de faciliter, à l'échelle du bassin hydrographiques de l'Arve, la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer à l'élaboration et au suivi du SAGE de l'Arve.

Composé d'Etablissements publics de coopération intercommunale lui ayant transféré l'exercice de la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – le SM3A est ainsi également « autorité GEMAPI » et porte la mise en œuvre opérationnelle d'une partie de ce contrat en sa qualité d'Etablissement public d'aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE).

III.4.2-Dispositif d'animation envisagé

Le SM3A mobilisera 0,5 ETP dédié au suivi et à l'animation du contrat (partagé entre responsable de pôle milieux-ressources et chargés de mission) :

- Secrétariat technique et administratif du pilotage du contrat
- Élaboration de tableaux de bord de suivi des actions
- Suivi des indicateurs
- Animation et coordination des différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définie par l'instance de gouvernance
- Évaluation finale du contrat

Le SM3A mobilisera par ailleurs plusieurs chargés de mission (pôle milieux et pôle SAGE et ressource en eau) pour la mise en œuvre d'actions inscrites au contrat (en tant que maître d'ouvrage).

Le SM3A restera en lien étroit (points réguliers) avec l'ensemble des porteurs d'actions du contrat, pour suivre de façon précise l'état d'avancement des actions et apporter si besoin un appui technique et administratif.

Le SM3A pourra organiser des actions de communication/valorisation du contrat, en partenariat avec les porteurs de projet. En effet, ce point a été identifié au bilan du contrat précédent comme point

d'amélioration et fait partie des enjeux forts relevés par les co-financeurs. Cela sera précisé au sein de la stratégie de communication qui doit être précisée dans le cadre de ce contrat.

III.4.3-Modalités de réunion de l'instance de concertation

Une **assemblée des signataires du contrat eau et climat « bassin de l'Arve »**, dénommée « COPIL » composée de tous les signataires, constituera l'instance de concertation du contrat. Elle sera réunie par le SM3A en tant que structure porteuse du contrat pour suivre de manière fine l'avancement du contrat. A minima, deux réunions sont prévues :

- Une réunion fin 2026 : avancement des actions pendant la première année du contrat
- Une réunion automne 2027 : bilan du contrat et perspectives

D'autres réunions seront organisées en fonction des besoins qui pourraient émerger en cours de contrat.

Des échanges bilatéraux ou en sous-groupe thématique (petit cycle – grand cycle), dénommés « COTECH » avec les porteurs de projet pourront également être envisagés.

III.5-Adéquation du contrat avec les moyens prévus

Sur la période 2026-2027, à titre indicatif le contrat Eau et Climat prévoit la mise en œuvre de 149 actions, représentant un volume financier de 72 472 033 €. Ces actions bénéficieront d'une aide financière potentielle de l'agence de l'eau à hauteur de 24 922 073€, qui se répartit ainsi :

- 20 607 523 € d'aides classiques,
- 4 314 550 € d'aides spécifiques.

Le pilotage de l'animation du contrat est assuré par le SM3A, qui mobilise 0,5 ETP, partagés entre les chargés de mission et la responsable du pôle milieux-ressources en eau.

A cette animation centrale s'ajoute le suivi en propre des actions par les 15 porteurs de projet, dont le SM3A. Chaque porteur de projet s'engage à mobiliser les moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les actions programmées.

III.6-Indicateurs de suivi du contrat

Les indicateurs de suivi du contrat seront mis à jour lors du point d'avancement prévu fin 2026 puis au moment du bilan du contrat fin 2027.

Les indicateurs retenus dans le tableau ci-dessous sont adaptés au territoire et aux enjeux du contrat.

INDICATEUR DE SUIVI	COMMENTAIRE
Consommation de l'enveloppe des aides classiques	
Consommation de l'enveloppe des aides spécifiques	
Nb de réunions de l'instance de gouvernance (CLE)	Objectif : 1 réunion en 2026 et 1 réunion en 2027
Nb de réunions de l'instance de suivi / assemblée des signataires (COPIL)	Objectif : 1 réunion en 2026 et 1 réunion en 2027 Si besoin, réunions complémentaires sous forme de COTECH
Nb actions classiques réalisées / prévues	
Nb actions spécifiques réalisées / prévues	
Nb défis PBACC réalisés / prévus	
Linéaire de réseaux d'eaux usées réhabilités/créés	
Linéaire de réseaux d'eau potable réhabilités	
Nb schémas directeurs assainissement réalisés ou mis à jour	
Nb schémas directeurs eau potable réalisés ou mis à jour	
Nb schémas directeurs eaux pluviales réalisés ou mis à jour	
Surface de zone humide bénéficiant d'un plan de gestion	
Surface de zone humide restaurée/préservée	377 ha
Linéaire de cours d'eau restauré	Objectif : 4.5km
Economies d'eau réalisées	Objectif : 42 000 m ³
Surfaces déconnectées	Objectif : 410 000 m ²

IV-Le Contrat Eau et Climat « bassin de l'Arve »

Il est convenu entre :

- **LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS**, Autorité GEMAPI et Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Arve, également structure porteuse du présent contrat, représenté par son Président Monsieur Bruno FOREL, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION (AA)**, représentée par son Président Monsieur Gabriel DOUBLET, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNE (2CCAM)**, représentée par son Président Monsieur Jean-Philippe MAS, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE (CCMG)**, représentée par son Président Monsieur Stéphane BOUVET, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES du GENEVOIS (CCG)**, représentée par son Président Monsieur Florent BENOIT, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)**, représentée par son Président Monsieur David RATSIMBA, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA SPL O DES ARAVIS**, représenté par son Président Monsieur André PERRILLAT-AMEDEE, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA REGIE DES EAUX FAUCIGNY GLIERES (REFG)**, représenté par son Président Monsieur Stéphane VALLI, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LE SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)** représenté par son Président Monsieur Lucas PUGIN, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE CLUSES**, représentée par son Maire Monsieur Jean-Philippe MAS, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE MARNAZ**, représentée par son Maire Madame Chantal VANNSON, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DU MONT-SAXONNEX**, représentée par son Maire Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE PASSY**, représentée par son Maire Monsieur Raphaël CASTERA, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS**, représentée par son Maire Monsieur Jean-Marc PEILLEX, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LA COMMUNE DE SCIENTRIER**, représentée par son Maire Madame Patricia DEAGE, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**, représenté par son Président Monsieur Martial SADDIER, agissant en vertu de la délibération du **XXX**,

et,

- **L'ETAT**, représenté par sa Préfète Madame Emmanuelle DUBEE,

et,

- **L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE**, établissement public de l'Etat, représentée par son Directeur Général, Monsieur Nicolas MOURLON, agissant en vertu de la délibération d'application **XXX** du Conseil d'Administration de l'agence

- **LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**, représenté par son Conseiller d'Etat, Antonio Hodgers, **xxx**

- **LA BANQUE DES TERRITOIRES**, représenté par son Directeur Régional Rhône-Alpes, Philippe Jusserand, **xxx**

les termes du contrat suivant :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- Le programme d'actions que les 15 porteurs d'actions, à savoir le SM3A, AA, la 2CCAM, la CCMG, la CCG, la CCPR, O des Aravis, la REFG, le SRB et les communes de Cluses, Marnaz, Mont-Saxon, Passy, Saint-Gervais-les-Bains, Scientrier, vont engager en vue de répondre aux préconisations de l'agence de l'eau.
- Ainsi que les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme d'actions.

Article 2 - Périmètre et structure porteuse

Le présent contrat porte sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve.

Il est animé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).

Article 3 - Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Article 4 - Description du programme d'actions

Le programme d'actions, objet du présent contrat, est présenté en Annexe 2.

Concernant les actions (ASS1 à ASS7 et ASS10), soit au titre d'une mesure PDM ou d'une aide spécifique, l'extension de réseau est éligible.

Les actions de Sécurisation AEP (AEP1, AEP2, AEP4, AEP7 à AEP9, AEP11, AEP12, AEP15 à AEP20) concernent des territoires rencontrant des difficultés d'approvisionnement en eau pour leur population existante.

Article 5 – Engagements des signataires

L'engagement des signataires du contrat doit être cohérent avec leur capacité d'investissement financier et humain sur la durée du contrat.

5.1. Engagement des maîtres d'ouvrage d'actions

Les 15 maîtres d'ouvrage d'actions listés ci-après,

- *Annemasse-les Voirons-Agglomération*
 - *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes*
 - *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre*
 - *Communauté de Communes du Genevois*
 - *Communauté de Communes du Pays Rochois*
 - *O des Aravis*
 - *Régie des Eaux Faucigny Glières*
 - *Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe*
 - *Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents*
 - *Commune de Cluses*
 - *Commune de Marnaz*
 - *Commune du Mont-Saxonnex*
 - *Commune de Passy*
 - *Commune de Saint-Gervais-les-Bains*
 - *Commune de Scientrier*
- **s'engagent à réaliser les actions** conformément aux années prévisionnelles de réalisation (cf. Annexe 2).
- **s'engagent à faire connaitre sous une forme appropriée, que les opérations sont aidées** avec la participation financière de l'agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide, ainsi que les autres co-financeurs éventuels.
- **s'engagent à définir et formaliser** sur la période du contrat (2026-2027) **une trajectoire de sobriété hydrique ambitieuse** en lien avec l'exercice de leurs compétences. Ces trajectoires devront être établies **d'ici le 30 juin 2027 au plus tard** et mises en œuvre dans le second contrat prévu de 2028 à 2030. L'établissement de ces trajectoires constituera une condition d'éligibilité au contrat suivant.

5.2. Engagement de la structure porteuse : SM3A

Au-delà des engagements précédents communs à tous les maîtres d'ouvrage, le SM3A s'engage à :

- Animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance.
- Piloter, suivre, et évaluer les actions du contrat.
- Définir sur la période du contrat une trajectoire de sobriété hydrique en lien avec l'exercice de ses compétences. Elle consistera notamment à poursuivre les études quantitatives en cours, en lancer de nouvelles sur d'autres territoires prioritaires, et lancer puis animer à l'horizon 2026 un PTGE à l'échelle du territoire du SAGE.

5.3. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

La date de validation du contrat par les instances de l'agence de l'eau fait foi.

Les montants d'aides sont indiqués sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve :

- De la confirmation des conditions d'éligibilité ;
- De l'assiette de l'aide déterminée à partir des données techniques du projet ;
- Des coûts plafonds en vigueur ;
- Dans le respect du calendrier d'engagement des opérations ;
- Du dépôt des demandes d'aides au plus tard 6 mois avant la date de fin du contrat soit le 30 juin 2027.

Le taux affiché au contrat pour l'accompagnement des projets « Milieux » est indicatif. Il sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

L'engagement financier de l'agence de l'eau ne pourra excéder un montant total d'aide de 24 922 073 €.

Les montants sont indiqués sous réserve des disponibilités financières de l'agence ainsi que du respect de l'enveloppe financière totale du contrat.

5.4. Engagement du Département de la Haute Savoie

Le Département de la Haute-Savoie s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2026-2027, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation du Département de la Haute-Savoie seront définis ultérieurement, pour chaque projet, au moment de la présentation du dossier de demande de subvention par le porteur de projet. Chaque dossier fera l'objet d'une délibération en commission permanente du Conseil départemental.

5.5. Engagement de l'Etat

L'Etat s'engage à étudier prioritairement les projets portés par le territoire dans le cadre de ce présent contrat et répondant aux différents CRTE en vigueur sur le territoire du contrat. Les dossiers seront étudiés au travers des outils de l'Etat en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de financement.

5.6. Engagement de la République et Canton de Genève

La République et Canton de Genève s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2026-2027, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de la République et Canton de Genève figurent à titre indicatif dans le plan de financement du contrat. Ils ont été établis sur la base de la version définitive du contrat Eau et Climat « Bassin versant de l'Arve » 2026-2027. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrages concernés ne se feront que sous réserve de l'approbation par

les autorités compétentes des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés qu'ils pourront être mobilisés.

La République et Canton de Genève s'engage à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat. Notamment, il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage.

5.7. Engagement de la Banque des territoires

La Banque des Territoires s'engage à accompagner les collectivités et le secteur public local dans la structuration et le financement de projets visant à la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique répertorié dans ce Contrat Eau et Climat. Cet accompagnement se traduit par une offre de produits financiers spécifique incluant les aqua-prêts (prêts bancaires sur des durées longues, jusqu'à 60 ans), des possibilités d'investissements directs dans les sociétés (apports en capital, d'avances en compte courant, de titres participatifs, d'obligation convertibles et de prêts subordonnés), le déploiement de la consignation, ainsi que l'intégration dans le collectif Aquagir (www.aquagir.fr).

Les maîtres d'ouvrage, signataires du Contrat Eau et Climat, peuvent consulter les offres de la banque des territoires à l'adresse suivante : Offres de gestion de l'eau et préservation | Banque des Territoires ou contacter le représentant de la Banque des territoires.

Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat

Se référer aux modalités de pilotage et de suivi du contrat dans les parties « instance de gouvernance » et « structure porteuse ».

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

L'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation, par la structure porteuse :

- D'un point d'avancement annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée,
- D'un bilan d'évaluation en fin de contrat.

Le bilan d'évaluation de fin de contrat devra aborder les points suivants :

- Bilan financier
- Bilan technique (cf. liste d'indicateurs de suivi du contrat)
- Résultats vis-à-vis des objectifs du contrat (PDM/PBACC)
- Fonctionnement de la démarche et de sa gouvernance

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

Article 7- Modification et résiliation

Si besoin, le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle. L'avenant est utilisé pour une prolongation de durée d'un an ou pour une révision du montant des actions prévues dans la limite de 10%. En dehors de ces deux cas, un nouveau contrat est à envisager.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.



Signataires

A, le 2025

<p>Le Président du Département de la Haute-Savoie Le Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée</p> <p>Monsieur Martial SADDIER</p>	<p>Le Directeur général de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse</p> <p>Monsieur Nicolas MOURLON</p>
<p>Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents</p> <p>Monsieur Bruno FOREL</p>	<p>La Préfète de la Haute-Savoie</p> <p>Madame Emmanuelle DUBEE</p>
<p>Le Président d'Annemasse-les Voirons- Agglomération</p> <p>Monsieur Gabriel DOUBLET</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes</p> <p>Monsieur Jean-Philippe MAS</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre</p> <p>Monsieur Stéphane BOUVET</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Genevois</p> <p>Monsieur Florent BENOIT</p>

<p>Le Président de la Régie des Eaux Faucigny-Glières</p> <p>Monsieur Stéphane VALLI</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois</p> <p>Monsieur David RATSIMBA</p>
<p>Le Président de la SPL O des Aravis</p> <p>Monsieur André PERRILLAT-AMEDEE</p>	<p>Le Président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe</p> <p>Monsieur Lucas PUGIN</p>
<p>Le Maire de Marnaz</p> <p>Madame Chantal VANSSON</p>	<p>Le Maire du Mont-Saxonnex</p> <p>Monsieur Frédéric CAUL-FUTY</p>

<p>Le Maire de Passy</p> <p>Monsieur Raphaël CASTERA</p>	<p>Le Maire de Saint-Gervais-Les-Bains</p> <p>Monsieur Jean-Marc PEILLEX</p>
<p>Le Maire de Scientrier</p> <p>Madame Patricia DEAGE</p>	<p>Le Maire de Cluses</p> <p>Monsieur Jean-Philippe MAS</p>
<p>Le Conseiller d'Etat de la République et du Canton de Genève</p> <p>Antonio HODGERS</p>	<p>Le Directeur Régional Rhône-Alpes de la Banque des Territoires</p> <p>Philippe JUSSERAND</p>

ANNEXE 1 : Grille d'analyse des enjeux du contrat

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif financier

ANNEXE 3 : Fiches d'identité des maîtres d'ouvrage

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponse du contrat aux enjeux		
Volet	Thèmes du contrat	Enjeux PAOT (version 2023) et SDAGE et autres enjeux territorialisés	Défi à relever au regard du PBACC	Actions / sous-actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	Commentaires
MIA	Cours d'eau : Morphologie des cours d'eau	Mesures MIA0101, MIA0202, MIA0203, MIA0701 du PDM, 23 actions inscrites au PAOT Risques naturels liés à l'eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 4 .	Défi 11 : Restaurer 500 km de cours d'eau Défi 29 : Développer les observatoires d'évolution des milieux	6	Partiellement	<p>Des travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau disposant d'une mesure PDM, sont déjà prévus sur le territoire du SM3A, notamment sur la Menoge entre Fillinges et Bonne, ainsi que dans l'Espace Borne Pont de Bellecombe (EBPB) sur l'Arve (<i>tranche 2 : retrait de la décharge RD14, arasement des bancs</i>). Pour mémoire, des travaux de restauration de la confluence Arve-Foron du Chablais Genevois vont débiter en 2025.</p> <p>Dans le contrat : 5 actions relevant du PDM (linéaire total de cours d'eau restauré : 4,5km) : 1 action en maîtrise d'ouvrage de la CCG (<i>Renaturation de l'Aire et aménagement de ses abords - Foncier</i>) 4 actions en maîtrise d'ouvrage du SM3A (<i>Poursuite de la restauration hydromorphologique de l'Arve au droit de la décharge dite RD14 sur le secteur amont EBPB (pylône/EDF) - Arenthon (1300 ml) ; Arasement rive droite du secteur des Sablons sur l'Arve EBPB (450 ml) ; Travaux de restauration du style à méandre de la Menoge secteur Bonne - Fillinges (2800 ml) ; Etude de faisabilité de la restauration de l'Arve sur le secteur du lac de Creuse (900 ml potentiellement)</i>) 1 action hors PDM éligible au titre des aides classiques : 1 en maîtrise d'ouvrage du SM3A (<i>Mesure du charriage par hydrophone sur l'Arve</i>)</p> <p>Présence d'un PAPI 2 sur la période 2020-2026, coordonné par le SM3A. Parmi les actions phares : -Confortement et reconstruction des digues de l'Arve et du Borne -Aménagement du torrent de Blaitière à Chamonix</p> <p>De nombreuses actions ne peuvent pas être inscrites à ce jour en raison de contraintes techniques et financières</p>
MIA	Cours d'eau : Continuité écologique	Mesure MIA0301 du PDM, 19 actions inscrites au PAOT, 16 seuils prioritaires		1	Non	<p>Le SM3A a délimité la trame turquoise, comprenant la trame verte et bleue, sur l'ensemble de son bassin versant. 7 ouvrages ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique. Il reste 16 ouvrages prioritaires visés au SDAGE. Une programmation de suppression de certains seuils, adaptée aux contraintes existantes, sera proposée lors du deuxième contrat Eau et Climat.</p> <p>Dans le contrat : 1 action hors PDM en maîtrise d'ouvrage de la CCG (<i>Etudes préalables de dimensionnement (maîtrise/animation foncière) réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique</i>)</p> <p>16 ouvrages prioritaires sont cités dans le SDAGE 2022-2027 sur le territoire du contrat. La situation est la suivante pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Foron du Reposoir (ROE 14753) : opération en cours (MOA SM3A) - Foron du Reposoir (ROE 14742) : études en cours (MOA SM3A - projet à venir prochainement) - Foron du Reposoir (ROE 95036) : opération sous la responsabilité de la commune de Scionzier - Foron du Reposoir (ROE 55229) : opération sous la responsabilité d'un exploitant privé - Foron de Fillinges (ROE 54263, ROE 57988) et Menoge (ROE 34547, ROE 57990, ROE 57991) : AVP réalisés par le SM3A, mais problèmes de droits d'eau à régulariser auprès de la DDT par les propriétaires des ouvrages - Arve aux abords de la STEP de Passy (ROE 32437, ROE 32438, ROE 32439, ROE 32440, ROE 39560) : opérations sous la responsabilité de l'ATMB - Arve à Vougy (ROE 31016) : selon des études d'ADN environnementales menées par le SM3A, le seuil permet le passage de la truite (espèce cible) - Risse (ROE 16085) : opération bloquée du fait d'un problème de maîtrise foncière (MOA SM3A) <p>Même si aucune opération concernant ces seuils n'est inscrite au présent contrat, certaines sont prêtes à être mises en œuvre sous réserve du déblocage de problèmes fonciers et administratifs.</p>

MIA	Zone humides	Mesures MIA0202, MIA0203, MIA0602, MIA0101 du PDM, 12 inscrites au PAOT. Perte de biodiversité humide => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC: 2	Défi 12 : Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	8	Oui	<p>Le plan de gestion stratégique des zones humides a été validé depuis 2023 à l'échelle du territoire du SM3A. Une action est inscrite à ce titre au contrat par la CCG.</p> <p>Dans le contrat : <u>2 actions relevant du PDM:</u> En maîtrise d'ouvrage du SM3A (<i>Restauration du marais des Tattes et notamment du fonctionnement hydrologique du Thy au sein de la ZH ; Mise en œuvre du plan d'actions sur le plateau des Bornes (ZH prio 1)</i>) <u>6 actions hors PDM répondant au Défi 12 du PBACC</u> 1 en maîtrise d'ouvrage de la CCG (<i>Mise en œuvre du Plan de Gestion stratégique des zones humides</i>) 6 en maîtrise d'ouvrage du SM3A (<i>Gestion des zones humides du plateau de Loex sur les communes : Taninges, Verchaix, les Gets ; Sommand : mise en œuvre plan d'action - Mieussy ; Jaillet - élaboration et mise en œuvre du plan d'action - Cordon, Sallanches, Demi quartier ; Zone humide de la fontaine aux Houches : plan de gestion-travaux ; Chapelet de zones humides de la tourbière de Lossy : mise en œuvre plan de gestion</i>)</p>
MIA	Biodiversité	Perte de biodiversité aquatique => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 3 BV du Giffre et 2 BV Arve 17 objectifs Natura 2000 pris en compte dans le PDM 23 réservoirs biologiques présents sur le territoire	Défi 29 : Développer les observatoires d'évolution des milieux	4	Partiellement	<p>La protection et la reconquête de la biodiversité apparaissent comme un enjeu majeur pour le SM3A. En complément de l'outil EBF, la collectivité a délimité la trame turquoise, comprenant la trame verte et bleue, sur l'ensemble de son bassin versant. Le projet a été lancé en 2018.</p> <p>Dans le contrat: <u>1 action relevant du PDM</u> en maîtrise d'ouvrage du SM3A (<i>Etude de suivi thermique du Giffre/Risse pour les habitats piscicoles</i>) <u>3 actions hors PDM</u> dont 1 répondant au Défi 29 du PBACC, en maîtrise d'ouvrage du SM3A (<i>Suivi d'indicateurs de biodiversité et des milieux – « OBSERVATOIRE BIODIV » (Défi 29) ; Lutte contre les EEE - année 2026 et 2027</i>)</p>
MIA	Transversal	Missions d'animation et de sensibilisation aux enjeux de l'eau Connaissance, études générales		5	Oui	<p>Les missions d'animation sont indispensables au sein de chaque collectivité pour mener à bien les projets de restauration, continuité, zone humide, biodiversité, nappes, qualité poursuivis par les deux collectivités gemapienne. Une stratégie foncière est en cours de réflexion à l'échelle du territoire du SM3A (action inscrite au contrat). Cela permettra de faciliter la mise en œuvre des programmes d'actions visant la préservation et/ou la restauration des cours d'eau, des zones humides et des ressources stratégiques pour l'eau potable.</p> <p>Dans le contrat: <u>1 fiche action</u> correspondante aux missions d'animation de la CCG sur les 2 ans <u>1 fiche action</u> correspondante aux missions d'animation du SM3A sur les 2 ans <u>1 fiche action</u> correspondante à la stratégie de communication, incluant l'animation - fonctionnement du site "jardins didactiques" portée par le SM3A <u>1 fiche action</u> correspondante à la stratégie foncière du SM3A <u>1 fiche action</u> correspondante au monitoring de la qualité des cours d'eau du BV Arve-Giffre (durée 2026-2030) portée par le SM3A (suivi physico-chimique, hydrobiologie, piscicole)</p>

RES	Ressources stratégiques pour l'AEP	<p>SDAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -FRDG235 Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois ; -FRDG364 : Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes) ; -FRDG365 : Alluvions du Giffre ; -Aquifère « Alluvions du Rhône de Matalilly-Moissey » <p>Ressources stratégiques identifiées dans le SAGE de l'Arve :</p> <ul style="list-style-type: none"> La nappe de Chosalets La nappe de Clair-Temps La nappe du Giffre Le cône du Giffre Le cône du Borne Sillon profond de Scientrier Sillon profond d'Arthaz Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois Alluvions du Rhône de Matalilly-Moissey 		4	Partiellement	<p>Une étude portée en 2014 par le SM3A pour répondre aux besoins du SAGE a permis d'identifier les ressources stratégiques, les zones de sauvegarde sur lesquelles faire porter leur protection et a désigné des zones à enjeux à préserver pour l'alimentation en eau potable future. Ce travail réalisé reste à compléter. En parallèle, la CCMG va réaliser une étude sur la nappe du Giffre (lancement courant 2025).</p> <p>Dans le contrat : <u>2 actions relevant du PDM en maitrise d'ouvrage du SRB (Contribution à l'étude de définition des aires d'alimentation et zones de sauvegarde du Mont Forchat ; Plan de gestion des eaux du Salève – Définition des zones de sauvegarde sur le massif du Salève)</u> <u>2 actions hors PDM correspondantes à des études :</u> une portée par la CCG (Etude de la nappe du Genevois et des mesures de protection des captages) et une par la REFG (Etude de la ressource stratégique du Cône du Giffre)</p>
RES	Gestion de la ressource	<p>Baisse de la disponibilité en eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2 le PBACC fixe à l'échelle du bassin RMC des objectifs de baisse des prélèvements dans la ressource en eau d'ici 2030 : 16% de réduction en AEP par rapport à 2019, non augmentation pour les usages agricoles et réduction des 15% pour les usages industriels.</p> <p>SDAGE :</p> <p>Sur les 2 territoires Arve et Giffre, certaines masses d'eau sont identifiées dans le SDAGE</p>		25	Partiellement	<p>3 Etudes Volumes Prélevables (EVP) sont en cours sur les 3 bassins versants suivants : Foron du Chablais Genevois ; Menoge et Foron de Fillinges ; Foron de la Roche et Nant de Sion. Ces études doivent se terminer durant le contrat. Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> -sécurisation de l'alimentation en eau potable -études de caractérisation de la ressource -mise en place d'unités de traitement de la ressource -mise en conformité, réhabilitation et amélioration des ouvrages AEP/réseaux -études volumes prélevables sur 4 têtes de BV prioritaires définies par la CLE en 2019 (Foron de Mieussy, Risse, Foron de Taninges, Borne) <p>Dans le contrat : <u>3 actions hors PDM, étant dans des zones à enjeux quanti :</u> 2 en maitrise d'ouvrage du SRB (Sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur des Palluds, entre les communes de Viuz-en-Sallaz et Bogève ; Sécurisation de l'alimentation en eau potable avec la communauté de communes du Pays de Cruseilles) et 1 en maitrise d'ouvrage de la Commune du Mont-Saxonnex (Etude de caractérisation de la ressource (quantité et qualité) pour sécuriser l'approvisionnement en eau - Creux du Lyard). <u>1 action hors PDM correspondant à la mission d'animation "Ressources en eau" du SRB</u> <u>2 actions hors PDM correspondant à des études :</u> 1 en maitrise d'ouvrage du SM3A (Réalisation d'études "volumes prélevables" sur les 4 têtes de BV prioritaires identifiées par la CLE en 2019 (Foron Mieussy, Risse, Foron de Taninges, Borne)) et 1 en maitrise d'ouvrage de la CCPR (Etude Nappe Barbier); <u>20 actions hors PDM, éligibles au titre des aides spécifiques</u> portés par: AA (interconnexion UDI AA, sécurisation adduction puits de Veyrier (2700ml) ; connexion entre captages Nant Arthaz et Arthaz les moulins (550 ml) et 1 projet de réhabilitation du réservoir du Salève) , SRB (Poursuite de l'étude Nappe de Scientrier - Étude préalable à la recharge active de l'aquifère ; sécurisation secteur Rocailles, secteur de la Pêche (620ml) , secteur du lac du Môle (200 ml) ; secteur Onnion et Saint Jeoire, rue du Lavoir (260 ml)), REFG (Interconnexion Ayze-Marignier (1105 ml) ; Maillage hameau des Baudins (615 ml) ; Mise en place d'une unité de filtration réservoir de la Puya ; Mise en place unité de désinfection source de chez Vallet + Mise en place unité de désinfection source de Pertus - Ayze Haut Service), CCPR (Interconnexion Amancy-La Roche ; réhabilitation d'ouvrages de captages ; mise en place de chloration ; réalisation d'un réservoir de tête source de Mornex), O des Aravis (Création d'un réservoir Le Grand Bornand+ St Jean de Sixt ; Maillage Mouilles maison forestière (195 ml) ; réhabilitation de l'usine du Venay) ; CCG (Traitement de la source de Crache - étude préalable)</p>

RES	Déséquilibre quantitatif	<p>2022-2027 comme étant en déséquilibre ou dont l'équilibre quantitatif est à préserver :</p> <p>-Carte 7A1 : Masses d'eau affleurantes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire (en jaune) :</p> <p>oFRDG364 : Alluvions de l'Arve (superficielles et profondes)</p> <p>-Carte 7A1 Masses d'eau profondes pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires sur tout ou partie du territoire (en jaune)</p> <p>oFRDG235 : Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois</p> <p>-Carte 7B : Sous bassins sur lesquels des actions de préservation des équilibres quantitatifs sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour l'atteinte du bon état (en jaune)</p> <p>oSous bassin versant HR 06_01 Arve</p> <p>oSous bassin versant HR 06_06 Giffre</p> <p>Mesures MIA0305, RES0101, RES 0201, RES0202, RES0203, RES0303, RES0601, 23 actions inscrites au PAOT</p>	<p>Défi 9 : Cible PTGE</p> <p>Défi 29 : Développer les observatoires d'évolution des milieux</p>	1	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants:</p> <p>-Amélioration de la gestion quantitative de la ressource</p> <p>-Réalisation d'un PTGE</p> <p>Dans le contrat: <u>1 action hors PDM répondant au Défi 9 du PBACC</u>, en maîtrise d'ouvrage du SM3A (<i>Réalisation d'un PTGE - projet de territoire pour la gestion de l'eau - sur l'ensemble du territoire du SAGE</i>)</p>
RES	Economie d'eau			20	Partiellement	<p>Pour le premier contrat (2026-2027), l'ensemble des usagers économiques et les collectivités ont pour objectif de réfléchir à une trajectoire de sobriété hydrique (objectif visé de réduction des volumes prélevés, plan d'actions, indicateurs de moyens et de résultats). Cette stratégie devra être mise en œuvre lors du deuxième contrat (2028-2030).</p> <p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <p>-Préservation de la ressource et promotion des économies d'eau (études, animation, opérations de sensibilisation)</p> <p>-Renouvellement des canalisations AEP avec amélioration du rendement</p> <p>-Campagnes de recherches de fuites</p> <p>Dans le contrat : <u>-19 actions relevant du PDM</u> en maîtrise d'ouvrage d'AA (<i>bassin de stockage EP ; Sectorisation du réseau ; Renouvellement cana Ambilly rue de la Martinière (300 ml), rue du centenaire rose (510 ml) Rue du Ravier,(856 ml) ; Renouvellement cana Annemasse route de Bonneville (610 ml), rue de Romagny (701 ml) ; Renouvellement cana Bonne chemin de Chavannes (350 ml) ; Renouvellement cana Etrembières quai d'Arve (168 ml) ; Renouvellement cana Gaillard rue de la Libération (628 ml), rue des Rosiers(160 ml), rue du Château d'eau (450 ml), rue Emile Millet (138 ml) ; Renouvellement cana Lucinges rue du Faubourg (300 ml) ; Renouvellement cana St Cerges rue Montauban (530 ml) et rue Martelet (250ml) ; Renouvellement cana Vétraz Monthoux route de TANINGES et du stade (1400 ml) ; Renouvellement cana Ville la Grand rue du Foron (770 ml))</i></p> <p><u>-1 action hors PDM</u>, éligible au titre des "aides classiques": Saint Gervais les Bains (<i>Campagne de recherches de fuites</i>)</p>
POL	Pollutions d'origine agricole (nutriment et pesticides)	<p>Détérioration de la qualité de l'eau= > Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC: 2 BV Arve et 3 BV Giffre</p> <p>Mesures AGR0303, AGR0401, AGR0804, AGR0101, 10 actions inscrites dans le PAOT</p>	<p>Défi 19 : Accompagner 30 filières agricoles locales</p>	1	Oui	<p>Dans le contrat: <u>1 action répondant au PDM portée par la CCG</u> (<i>Accompagner les exploitations agricoles vers les pratiques bios et la certification agriculture biologique</i>)</p>

POL	Pollutions d'origine domestique	Détérioration de la qualité de l'eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2 BV Arve et 3 BV Giffre Mesures ASS0302, ASS402, 4 actions inscrites au PAOT		29	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Travaux de mise en séparatif et réhabilitation des réseaux d'assainissement -Réhabilitation de réseaux existants et d'unité de dépollution (STEP) <p>Dans le contrat: <u>18 actions répondant au PDM</u>, portées par : AA (<i>Mise en séparatif et réhabilitation des réseaux : Ambilly rue du centenaire rose (445 ml), rue du Ravier (1001 ml), Gaillard rue des Rosiers (160 ml), rue du Château d'eau (455 ml), rue de la Ville (380 ml), rue Emile Millet (138 ml), rue de la Libération (628 ml), Vétraz-Monthoux route de Taninges (1400 ml), Annemasse rue Romagny (701 ml), route de Bonneville (1080 ml) ; Ville-la-Grand rue du Foron (315 ml)), la CCG (Reconstruction de la station d'épuration de Neydens (23500 EH) ; Réhab réseau commune Beaumont, Neydens, Feigères et Présilly (10000 ml)), la CCPR (Création du réseau Saint Laurent (900 ml)), O des Aravis (Réhabilitation réseau Mouilles Maison forestière (120 ml) ; Réhabilitation STEP Born e), SRB (Réduction Eaux Claires Parasites - secteur de Letrecas (210 ml), commune de La Tour ; Réduction Eaux Claires Parasites - secteur de la route des Brasses (10 regards), commune de Viuz-en-Sallaz) <u>2 actions hors PDM, répondant à des besoins réglementaires</u>, portée par la REFG (<i>Dévoisement réseau EU Pré Paris (1050 ml) + création PR</i>) <u>9 actions hors PDM, éligibles au titre des aides spécifiques</u>, portées par la 2CCAM (<i>création d'un réseau EU Mont Saxonnex (250 ml), St Sigismond foyer d'Agy (1100 ml) et rue d'Agy (500 ml), Theyz rue des Fontaines (800 ml), Mont Saxonnex secteur Les Feux (500 ml), rue du quart dernier (400 ml)) et O des Aravis (réhabilitation réseau Chinaillon route du Chinaillon et Secteur les Frasses les Nants les Faux (450 ml) et Vignette/parmerais tranche 2 (250 ml)</i>)</i></p>
POL	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	Détérioration de la qualité de l'eau => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 2 BV Arve et 3 BV Giffre Mesures IND0901 et IND0101 du PDM, 2 actions inscrites au PAOT		0	Non	<p>Aucune action inscrite dans le cadre du contrat. Une étude est actuellement en cours dans le cadre du suivi de la pollution aux perchlorates impactant la nappe du Genevois. Cette étude est portée et cofinancée par le SM3A, AA et la CCG, l'agence de l'eau RMC et le BRGM.</p> <p>En ce qui concerne les pollutions toxiques d'origine industrielle, le SM3A a animé l'opération collective "Arve Pure", depuis 2007 jusqu'en 2024.</p>
POL	Pluvial	Vulnérabilité des territoires à l'enjeu d'assèchement des sols => Degré de vulnérabilité du territoire pour le PBACC : 4		6	Non	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Animation pluviale -Installation de filet macro déchet sur les déversoirs d'orage -Mise en conformité de regards mixtes <p>Dans le contrat : <u>2 actions répondant au PDM</u> : 1 portée par AA (<i>Installation de filet macro déchet sur les déversoirs d'orage</i>) et 1 par la CCG (<i>Archamps, Collonges, Bossey : mise en conformité de 300 regards mixtes</i>) <u>3 actions d'animation pluviale</u> portée par AA (2) et la CCG (1) <u>1 action hors PDM, éligible au titre des aides classiques</u> portée par la CCG (<i>Viry et Vuache : mise en conformité de 400 regards mixtes - (communes de Viry, Chevrier, Valleiry, Vulbens, Dingy)</i>)</p>
POL	Retenir l'eau dans les sols	Défi 22 : Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires		8	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -travaux de déconnexion et d'infiltration des eaux pluviales <p>Dans le contrat : <u>6 actions répondant au PDM</u> portées par AA (<i>déconnexion et infiltration EP Ambilly rue du centenaire et rose (24800 m2), rue du Ravier (60000 m2), Gaillard rue Rosiers (9579 m2), rue Emile Millet (6956 m2), rue de la Libération (80062 m2), Annemasse route de Bonneville (100000 m2)</i>) <u>2 actions hors PDM, répondant au Défi 22 du PBACC</u>, portées par la mairie de Passy (<i>Création d'ouvrages de rétention - infiltration pour mise en séparatif - déconnexion des EP du Plateau d'Assy (126000 m2) ; déconnexion et infiltration EP rue des prés Maurice et des Cottages (3870 m2).</i>)</p>
POL	Transversal	L'existence du Schéma Directeur AEP et ASS est l'une des conditions obligatoires afin de pouvoir bénéficier des aides du 12ème programme de l'agence de l'eau. Il s'agit d'une action transversale permettant de répondre à plusieurs enjeux via le diagnostics des réseaux et la priorisation d'actions à mettre en œuvre		18	Oui	<p>Cette thématique du contrat comprend les types de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise à jour ou réalisation de schémas directeurs AEP, ASS et EP -Etudes/diagnostics permanents <p>Dans le contrat: <u>1 action relevant du PDM</u>, portée par la CCG (<i>EP</i>) <u>17 actions hors PDM</u> portées par : AA (<i>EP</i>) la CCMG (<i>AEP, ASS</i>), la 2CCAM (<i>ASS Magland, Reposoir, Mont Saxonnex, Harmonisation des SDA</i>), la CCPR (<i>ASS</i>), Saint Gervais (<i>EP</i>), Passy (<i>ASS, AEP</i> ; <i>Mise en œuvre de points de mesures de diagnostic permanent sur le réseau de collecte, Mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)</i>), Scientrier (<i>EP</i>), Marnaz (<i>Gestion durable : étude de sectorisation ; ITV ; pression</i>), Cluses (<i>AEP, EP</i>)</p>

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT

Classement des lignes : Volet / Enjeu / maître d'ouvrage / libellé action / année

Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Nbre	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement de l'opération objet de l'action	Montant de l'opération	PDM (oui/non)	PBACC (déf/)	Indicateur Technique	Unité	Agence de l'eau		Conseil Départemental 1		Conseil Départemental 2		Autre Financier public		TOTAL AIDES PUBLIQUES		Financiers privé		Maître d'ouvrage %		OBSERVATIONS	Volumes économisés	Priorités du 15/04/2025	Priorités Aide spé	SAGE
														%	Assiette	Aide	LP	Type Aide	%	Aide	%	Aide	%	Aide	%	Aide	%					
TSV	ANIM	1	a	ANIM-1a	1	Missions d'animation - LP29 - Année 1 du contrat	SM3A	2026	100 000 €	non				70%	100 000 €	70 000 €	29	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	70 000 €	- €	30%	30 000 €	TTC			Oui	
TSV	ANIM	1	b	ANIM-1b	1	Missions d'animation - LP29 - Année 2 du contrat	SM3A	2027	105 000 €	non				70%	105 000 €	73 500 €	29	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	73 500 €	- €	30%	31 500 €	TTC			Oui	
MIA	ANIM	3	a	ANIM-3a	1	Missions d'animation - LP24 - Année 1 du contrat	SM3A	2026	473 000 €	non				70%	473 000 €	331 100 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	331 100 €	- €	30%	141 900 €	TTC			Oui	
RES	ANIM	7	a	ANIM-7a	1	Missions d'animation - LP21 - Année 2 du contrat	SM3A	2026	53 000 €	non				70%	53 000 €	37 100 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	37 100 €	- €	30%	15 900 €	TTC			Oui	
MIA	ANIM	3	b	ANIM-3b	1	Missions d'animation - LP24 - Année 1 du contrat	SM3A	2027	494 000 €	non				70%	494 000 €	345 800 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	345 800 €	- €	30%	148 200 €	TTC			Oui	QUANTI-1
RES	ANIM	7	b	ANIM-7b	1	Missions d'animation - LP21 - Année 2 du contrat	SM3A	2027	55 000 €	non				70%	55 000 €	38 500 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	38 500 €	- €	30%	16 500 €	TTC			Oui	QUANTI-1
MIA	COM	1	a	COM-1a	1	Stratégie de communication, incluant l'animation - fonctionnement du site "jardins didactiques"	SM3A	2026	190 800 €	non				70%	190 800 €	133 560 €	34	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	133 560 €	- €	30%	57 240 €	TTC			Oui	QUANTI-1
RES	ETUD	5	a	ETUD-5a	1	Réalisation d'études "volumes prélevables" sur les 4 têtes de BV prioritaires identifiées par la CLE en 2019 (Foron Mieussy, Risse, Foron de Taninges, Borne)	SM3A	2026	576 000 €	non				70%	576 000 €	403 200 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	403 200 €	- €	30%	172 800 €	Montant en TTC			Oui	QUANTI-1
RES	ETUD	6	a	ETUD-6a	1	Réalisation d'un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) sur l'ensemble du territoire du SAGE	SM3A	2026	240 000 €	non	Défi 9_Cible PTGE	1	Nbre	70%	240 000 €	168 000 €	21	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	168 000 €	- €	30%	72 000 €	Montant en TTC			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	10	a	MAH-10a	1	Monitoring de la qualité des cours d'eau : suivi physico-chimique, hydrobiologique, piscicole BV Arve-Giffre sur 2 ans (2026-2027)	SM3A	2026	328 000 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	1	Nbre	70%	328 000 €	229 600 €	32	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	229 600 €	- €	30%	98 400 €	Montant en TTC			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	11	a	MAH-11a	1	Poursuite de la restauration hydromorphe de l'Arve au droit de la décharge dite RD14 sur le secteur amont (pylône/EDF) Arenthon	SM3A	2027	1 200 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1300	ml	25%	1 200 000 €	300 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	25%	300 000 €	- €	75%	900 000 €	HT			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	12	a	MAH-12a	1	Restauration du marais des Tattes. Restauration du fonctionnement hydrologique du Thy au sein de la zone humide	SM3A	2026	250 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	26	ha	70%	250 000 €	175 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	175 000 €	- €	30%	75 000 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	13	a	MAH-13a	1	Suivi d'indicateurs de biodiversité et des milieux - « OBSERVATOIRE BIODIV »	SM3A	2026	204 000 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	1	Nbre	50%	204 000 €	102 000 €	31	Aide classique	- €	- €	- €	- €	50%	102 000 €	- €	50%	102 000 €	TTC			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	14	a	MAH-14a	1	Travaux de restauration du style à méandre de la Ménége en redonnant de l'espace à la rivière. Communes : Bonne, Fillinges.	SM3A	2027	2 950 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	2800	ml	70%	2 950 000 €	2 065 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	2 065 000 €	- €	30%	885 000 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	15	a	MAH-15a	1	Zone humide de la fontaine aux Houches : plan de gestion-travaux	SM3A	2026	100 000 €	non	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	10	ha	70%	100 000 €	70 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	70 000 €	- €	30%	30 000 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	16	a	MAH-16a	1	ZH de Jaillot : Elaboration et mise en œuvre du plan d'action-Cordon, Sallanches, Demi Quartier, Combloux	SM3A	2026	118 000 €	non	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	170	ha	70%	118 000 €	82 600 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	82 600 €	- €	30%	35 400 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet. Fusion des deux lignes. Montant HT/TTC				QUANTI-1
MIA	MAH	17	a	MAH-17a	1	ZH Plateau des Bornes : mise en œuvre plan d'action	SM3A	2026	120 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	47	ha	70%	120 000 €	84 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	84 000 €	- €	30%	36 000 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	18	a	MAH-18a	1	ZH Sommand : mise en œuvre plan d'action - Mieussy	SM3A	2027	100 000 €	non	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	91	ha	70%	100 000 €	70 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	70 000 €	- €	30%	30 000 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	19	a	MAH-19a	1	Chapelet de zones humides de la tourbière de Lossy : mise en œuvre plan de gestion	SM3A	2026	115 000 €	non	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	3	ha	70%	115 000 €	80 500 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	80 500 €	- €	30%	34 500 €	HT/TTC			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	20	a	MAH-20a	1	Elaboration d'une stratégie foncière	SM3A	2026	200 000 €	non				70%	200 000 €	140 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	140 000 €	- €	30%	60 000 €	HT			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	4	a	MAH-4a	1	Arasement rive droite du secteur des Sablons Commune : Arenthon et Contamine sur Arve. Rives gauche et droite	SM3A	2026	800 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	450	ml	70%	800 000 €	560 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	560 000 €	- €	30%	240 000 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	5	a	MAH-5a	1	Etude de faisabilité de la restauration de l'Arve sur le secteur du lac de Creuse Commune: Etrembières. rive gauche	SM3A	2026	30 000 €	oui				50%	30 000 €	15 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	50%	15 000 €	- €	50%	15 000 €	HT			Oui	QUANTI-1
MIA	MAH	6	a	MAH-6a	1	Etude de suivi thermique du Giffre/Risse pour les habitats piscicoles	SM3A	2026	100 000 €	oui				50%	100 000 €	50 000 €	31	Aide classique	- €	- €	- €	- €	50%	50 000 €	- €	50%	50 000 €	TTC				QUANTI-1
MIA	MAH	7	a	MAH-7a	1	Gestion des zones humides du plateau de Loex Commune: Taninges, Verchaix, les Gets.	SM3A	2027	100 000 €	non	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	30	ha	70%	100 000 €	70 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	70%	70 000 €	- €	30%	30 000 €	Le taux affiché est le taux max. Sera étudié en fonction de l'ambition du projet.				QUANTI-1
MIA	MAH	8	a	MAH-8a	1	Lutte contre les EEE - année 2026	SM3A	2026	50 000 €	non				50%	50 000 €	25 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	50%	25 000 €	- €	50%	25 000 €	HT/TTC				NAP-8-NAP-10
MIA	MAH	8	b	MAH-8b	1	Lutte contre les EEE - année 2027	SM3A	2027	50 000 €	non				50%	50 000 €	25 000 €	24	Aide classique	- €	- €	- €	- €	50%	25 000 €	- €	50%	25 000 €	HT/TTC			Oui	NAP-10
MIA	MAH	9	a	MAH-9a	1	Mesure du charriage par hydrophone	SM3A	2026	120 000 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	1	Nbre	50%	120 000 €	60 000 €	32	Aide classique	- €	- €	30%	36 000 €	80%	96 000 €	- €	20%	24 000 €	HT/TTC				QUANTI-2

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le 25/09/2025
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 27/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Annemasse les Voirons Agglomération		
Numéro interlocuteur	78385		
Agence			
Entité de gestion			
Population permanente INSEE 2021	93417 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	2500000 €		
Moyens humains (ETP)	12 ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,54
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	2020		
CAPTAGES			
Nbre de captage	14	Taux de protection de la ressource (DUP)	78%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total		12/17	
RENDEMENT			
Règlementaire	85%		
Rendement n-1	83%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%			

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	7500000 €		
Moyen humains (ETP)	12 ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,53
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Plus de 10 ans mais arrêté préfectoral de mise en conformité en cours de signature		
Conformités globales			
Traitement	100 %		
Equipement	100 %		
Collecte	0 %		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transféré
Taxe GEMAPI (oui / non)	Non concerné
Budget moyen annuel	- €
Moyens humains (ETP)	- ETP

OBSERVATIONS

-

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 31/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	CC Cluses-Arve et Montagnes		
Numéro interlocuteur	95706		
Agence			
Entité de gestion	Assainissement collectif : hors secteur dépollution par STEP Marignier ou Bonneville		
Population permanente INSEE 2021	46778 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Non concerné		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	€		
Moyens humains (ETP)	ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
CAPTAGES			
Nbre de captage		Taux de protection de la ressource (DUP)	%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total	Non concerné		
RENDEMENT			
Règlementaire	%		
Rendement n-1	%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%			

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	4 500 000 €		
Moyen humains (ETP)	5 ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	2,9500000000000002
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	<ul style="list-style-type: none"> Commune de Cluses, Marnaz, Scionzier, Thyez, Saint-Sigismond : SDA en cours avec le SYDEVAL, rendu en juin 2025 Commune de Mont-Saxonnex : SDA réalisé en 2023 Commune de Araches-la-Frasse : SDA en cours , rendu année 2025 		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

- Commune de Magland
- Commune de Nancy sur réceptionné en 2024 pas de SDA

Conformités globales

Traitement	100 % (voir rapport de manquement)
Equipement	100 % (voir rapport de manquement)
Collecte	100 % (voir rapport de manquement)

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transféré
Taxe GEMAPI (oui / non)	Non concerné
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Transfert compétence GEMAPI au SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 31/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	CC de Faucigny Glieres		
Numéro interlocuteur Agence	74818		
Entité de gestion	Communes de Ayse / Bonneville / Brizon / Contamine-sur-Arve / Glières-val-de-Borne / Marignier / Vougy		
Population permanente INSEE 2021	27764 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	5 200 000 € en fonctionnement et 5 000 000 € en investissement		
Moyens humains (ETP)	13.5 ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,8400000000000001
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Finalisation en 2025		
CAPTAGES			
Nbre de captage	45	Taux de protection de la ressource (DUP)	73%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total		29/33	
RENDEMENT			
Règlementaire	68%		
Rendement n-1	86%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	0%		

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	3 600 000 €		
Moyen humains (ETP)	17.5 ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	2,3700000000000001
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	En cours en 2025 depuis 2023		
Conformités globales			
Traitement	Autre %		
Equipement	Autre %		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

Collecte	100 %
----------	-------

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Traitement des eaux usées réalisé par ?
Compétence GEMAPI transférée au SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le 25/09/2025
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 31/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	CC des Montagnes du Giffre		
Numéro interlocuteur	04374		
Agence			
Entité de gestion			
Population permanente INSEE 2021	12121 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE	
Compétences	
Exercice complet de la compétence ?	Va être transférée au 1 ^{er} janvier 2026
Présentation générale	
Budget moyen annuel	<p>A l'issue de la prospective financière réalisée dans le cadre de l'étude de transfert des compétences et dans le cadre de la convention sur les tarifs délibérée le 09/04/25, la CCMG s'engage (pour le scénario de mode de gestion en régie) à ce que les projets d'équipements s'inscrivent dans une capacité d'investissement estimée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la compétence Eau potable : 1,25M€HT/an pour 7,5 ans de capacité de désendettement en 2036 (soit un total de 13,75M € HT sur la période 2026-2036)
Moyens humains (ETP)	<p>3 scénarii ont été étudiés dans le cadre de l'étude juridique et financière de transfert des compétences eau et assainissement à la CCMG. Le nombre d'ETP envisagé pour le dimensionnement des services eau et assainissement de la CCMG en fonction de chaque scénario à échéance 2035 (fin des contrats de DSP actuels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régie sans contrat de prestation de service : 32.5 ETP + 0.5 ETP chargé du suivi des DSP et respect des conditions de sortie des contrats • Régie avec contrat de prestation de service : 10 ETP + 0.5 ETP chargé du suivi des DSP et respect des conditions de sortie des contrats • DSP : 5 ETP + 1 ETP chargé du suivi des DSP et du suivi des conditions de prolongation, renouvellement ou remise en concurrence des DSP en cours <p>Les élus actuels sont favorables à l'exploitation des services eau et assainissement de la CCMG via une grande régie à l'horizon 2035 (décision issue du débat tarifaire de 2025). Cependant les élections municipales de 2026 peuvent remettre en question cette décision.</p> <p>Pour 2026 : le territoire de Mieussy sera géré en régie, les territoires du SIMG et de Taninges seront gérés en DSP. L'organisation des services eau et assainissement de la CCMG prévoit pour 2026 :</p> <p>Pour 2026, l'organisation envisagée est la suivante : 9.2 ETP pour le service eau assainissement : 8 agents à 100% eau et/ou assainissement + 1.2 ETP mutualisés avec les services supports de la CC (services finances, facturation, marchés publics, accueil).</p>

**Le service eau et assainissement
puissance au fur et à mesure
des décisions politiques.**

Tarification part eau potable

Forfaitaire /
Proportionnelle ?

Prix HT et hors redevance
€/m³

La CCMG et les communes membres s'engagent (dans le cadre de la convention sur les tarifs délibérée le 09/04/25) à organiser une harmonisation des tarifs en matière d'eau potable jusqu'en 2032 inclus (avec un tarif unifié en 2033). Cette harmonisation des tarifs se fera à l'occasion et au fur et à mesure de la fin d'échéance des contrats de délégation de service public en place sur le territoire.

Les « tarifs cible », au terme des plans de convergence tarifaire, seront les suivants par type de compétence :

- **Compétence eau potable – Prix sur une facture 120m³ : 2,16€HT/m³**
- **Compétences eau potable et assainissement – Prix global pour une facture 120m³ : 6,64€HT/m³**

A noter que le tarif « Eau Potable » des communes de Châtillon-sur-Cluses et La Rivière-Enverse s'élevant en 2024 à 3,55€HT/ m³ sur la base d'une facture 120m³ ne sera pas harmonisé avec le tarif « Eau Potable » des autres communes membres de la Communauté, ce tarif étant fixé par le SIVU des Fontaines dont l'existence est pérenne).

SISPEA

Dernière année saisie complètement

Schéma Directeur

Année de validation (ou état d'avancement)

CAPTAGES

Nbre de captage

Taux de protection de la
ressource (DUP)

%

Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme /
Nbre compteurs aux points de production total

Non concerné

RENDEMENT

Règlementaire

%

Rendement n-1	%
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	

EAUX USEES				
Compétences				
Exercice complet de la compétence ?	Va être transférée au 1 ^{er} janvier 2026			
Présentation générale				
Budget moyen annuel	<p>A l'issue de la prospective financière réalisée dans le cadre de l'étude de transfert des compétences et dans le cadre de la convention sur les tarifs délibérée le 09/04/25, la CCMG s'engage (pour le scénario de mode de gestion en régie) à ce que les projets d'équipements s'inscrivent dans une capacité d'investissement estimée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la compétence Assainissement : 2,4M€HT/an pour 7,5 ans de capacité de désendettement en 2036 (soit un total de 26,4M€ HT sur la période 2026-2036). 			
Moyen humains (ETP)	<p>3 scénarii ont été étudiés dans le cadre de l'étude juridique et financière de transfert des compétences eau et assainissement à la CCMG. Le nombre d'ETP envisagé pour le dimensionnement des services eau et assainissement de la CCMG en fonction de chaque scénario à échéance 2035 (fin des contrats de DSP actuels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régie sans contrat de prestation de service : 32.5 ETP + 0.5 ETP chargé du suivi des DSP et respect des conditions de sortie des contrats • Régie avec contrat de prestation de service : 10 ETP + 0.5 ETP chargé du suivi des DSP et respect des conditions de sortie des contrats • DSP : 5 ETP + 1 ETP chargé du suivi des DSP et du suivi des conditions de prolongation, renouvellement ou remise en concurrence des DSP en cours <p>Les élus actuels sont favorables à l'exploitation des services eau et assainissement de la CCMG via une grande régie à l'horizon 2035 (décision issue du débat tarifaire de 2025). Cependant les élections municipales de 2026 peuvent remettre en question cette décision. Pour 2026 : le territoire de Mieussy sera géré en régie, les territoires du SIMG et de Taninges seront gérés en DSP. L'organisation des services eau et assainissement de la CCMG prévoit pour 2026 :</p> <p>Pour 2026, l'organisation envisagée est la suivante : 9.2 ETP pour le service eau assainissement : 8 agents à 100% eau et/ou assainissement + 1.2 ETP mutualisés avec les services supports de la CC (services finances, facturation, marchés publics, accueil).</p> <p>Le service eau et assainissement de la CCMG montera en puissance au fur et à mesure de la fin des contrats de DSP et des décisions politiques.</p>			
Tarification part assainissement				
Forfaitaire / Proportionnelle ?	<table border="1"> <tr> <td></td> <td>Prix HT et hors redevance €/m³</td> <td>La CCMG et les communes membres s'engagent (dans le cadre de la convention sur les tarifs délibérée le 09/04/25) à organiser une harmonisation des tarifs en matière d'assainissement jusqu'en 2035 inclus (avec un tarif unifié en 2036). Cette harmonisation des tarifs se fera à l'occasion et au fur et à mesure de la fin d'échéance des contrats de délégation de service public en place sur le territoire.</td> </tr> </table>		Prix HT et hors redevance €/m ³	La CCMG et les communes membres s'engagent (dans le cadre de la convention sur les tarifs délibérée le 09/04/25) à organiser une harmonisation des tarifs en matière d'assainissement jusqu'en 2035 inclus (avec un tarif unifié en 2036). Cette harmonisation des tarifs se fera à l'occasion et au fur et à mesure de la fin d'échéance des contrats de délégation de service public en place sur le territoire.
	Prix HT et hors redevance €/m ³	La CCMG et les communes membres s'engagent (dans le cadre de la convention sur les tarifs délibérée le 09/04/25) à organiser une harmonisation des tarifs en matière d'assainissement jusqu'en 2035 inclus (avec un tarif unifié en 2036). Cette harmonisation des tarifs se fera à l'occasion et au fur et à mesure de la fin d'échéance des contrats de délégation de service public en place sur le territoire.		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID: 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Les « tarifs de conv

suivants par type de compétence :

- **Compétence assainissement – Prix sur une facture 120m3 : 4,48€HT/m3**
- **Compétences eau potable et assainissement – Prix global pour une facture 120m3 : 6,64€HT/m3**

SISPEA

Dernière année saisie complètement

Schéma Directeur

Année de validation (ou état d'avancement)

Conformités globales

Traitement %

Equipement %

Collecte %

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI Compétence prise par l'EPCI et déléguée en 2017 au SM3A

Taxe GEMAPI (oui / non) Oui

Budget moyen annuel 400 000€

Moyens humains (ETP) ETP

OBSERVATIONS

Transfert des compétences :

- petit cycle : SI des Montagens du Giffres / Tanines / Mieussy
- grand cycle : SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 27/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	CC du Genevois		
Numéro interlocuteur	74917		
Agence			
Entité de gestion	Régie		
Population permanente INSEE 2021	48708 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	9 M€		
Moyens humains (ETP)	25 ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Abonnement : 58.46 € HT. Proportionnelle : 1.477 €/m3	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,96 €/m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2024		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	En cours de validation		
CAPTAGES			
Nbre de captage	30	Taux de protection de la ressource (DUP)	78.5 %
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total	21/30		
RENDEMENT			
Règlementaire	75.5%		
Rendement n-1	84.3%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%			

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	9 M€		
Moyen humains (ETP)	25 ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Part fixe : 30 € Proportionnelle : 2.68 €/m3	Prix HT et hors redevance €/m ³	2,93 € HT/m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2024		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	En cours (validation prévisible 2025)		
Conformités globales			
Traitement	41 %		
Equipement	40 %		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

Collecte	100 %
----------	-------

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Complet
Taxe GEMAPI (oui / non)	Oui
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	1.3 ETP

OBSERVATIONS

+ 1.5 ETP pour les eaux pluviales

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le 25/09/2025
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 31/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	CC du Pays Rochois		
Numéro interlocuteur	74990		
Agence			
Entité de gestion	Assainissement collectif / Assainissement non collectif / Eau potable (2 entités jusqu'en 2024 – 1 seule à partir de 2025)		
Population permanente INSEE 2021	29112 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	Investissement : 3 517 690 € ; Fonctionnement : 5 279 159 €		
Moyens humains (ETP)	3.5 ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Abonnement : 37.00 € HT Part proportionnelle : 1.33 € HT/m3	Prix HT et hors redevance €/m ³	1.64 € HT/m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	2024		
CAPTAGES			
Nbre de captage	28	Taux de protection de la ressource (DUP)	80% (ex-DSP) 83.30% (Régie)
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total	14/14		
RENDEMENT			
Règlementaire	En 2023 : Régie 84.7% - DSP 96.6%		
Rendement n-1	En 2022 : 87.5% - DSP 94.7%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	Aucun		

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	Investissement : 4 460 111 € ; Fonctionnement : 7 523 814 €		
Moyen humains (ETP)	6.5 ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Part fixe : 45.00 € HT Part proportionnelle : 1.89 € HT/m3	Prix HT et hors redevance €/m ³	2.27 € HT/m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	2017		
Conformités globales			

Traitement	100 %
Equipement	100 %
Collecte	100 %

GEMA**Présentation générale**

Compétence GEMAPI	Transférée au SM3A
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	514 868 €
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Transfert des compétences :

- petit cycle SRB
- grand cycle SM3A

Compteurs ressource :

- 4 compteurs non conformes (maintenance non réalisée)
- 1 compteur absent (puits STEP)

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

Date de mise à jour des données : 02/04/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	O des Aravis		
Numéro interlocuteur	02115		
Agence			
Entité de gestion	Le Grand Bornand + St Jean de Sixt		
Population permanente INSEE 2021	Non concerné Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	630 000€ + 210 000€		
Moyens humains (ETP)	3.5 ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	> 1.15€ HT/ m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	2019		
CAPTAGES			
Nbre de captage	5 + 2	Taux de protection de la ressource (DUP)	80 %
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total		7/7 + 4/4	
RENDEMENT			
Règlementaire	82.6 % et 73.2%		
Rendement n-1	77.6 % et 63.7%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	0		

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	1370000 €		
Moyen humains (ETP)	3,5 ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	> 1.15€ HT/ m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	2019		
Conformités globales			
Traitement	100 %		
Equipement	100 %		
Collecte	100 %		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Non concernée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 02/04/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Passy		
Numéro interlocuteur	74208		
Agence			
Entité de gestion			
Population permanente INSEE 2021	Non concerné Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	637 545 € (moyenne sur 3 ans des investissements réalisés)		
Moyens humains (ETP)	11 agents au service des 2 compétences eau et assainissement réunies		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,90€/m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Moins de 10 ans		
CAPTAGES			
Nbre de captage	10	Taux de protection de la ressource (DUP)	79%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total	9/14		
RENDEMENT			
Règlementaire	68%		
Rendement n-1	81%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	Non connu		

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	610518 € (moyenne sur 3 ans des investissements réalisés)		
Moyen humains (ETP)	11 agents au service des 2 compétences eau et assainissement réunies		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,73
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Moins de 10 ans		
Conformités globales			
Traitement	Autre %		
Equipement	Autre %		
Collecte	100 %		

GEMA**Présentation générale**

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

- Traitement de l'assainissement à préciser : Gestion par le SISE (Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Passy), avec une DSP (actuellement par VEOLIA) d'une station d'épuration de 54540 EH de type BIOFILTRE (renovation / extension en 2011).
- Transfert compétence GEMAPI au SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 02/04/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Saint Gervais les Bains		
Numéro interlocuteur Agence	74236		
Entité de gestion	Commune de Saint-Gervais-les-Bains		
Population permanente INSEE 2021	Non concerné Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?		Complet	
Présentation générale			
Budget moyen annuel		500 000€	
Moyens humains (ETP)		3 ETP (même personnel que pour l'assainissement)	
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	2,1749999999999998
SISPEA			
Dernière année saisie complètement		2023	
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)		Moins de 10 ans (non financé par l'agence)	
CAPTAGES			
Nbre de captage	14	Taux de protection de la ressource (DUP)	80%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total			6/6
RENDEMENT			
Règlementaire		68%	
Rendement n-1		72%	
Secteurs / communes avec un rendement < 50%		Aucun secteur	

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?		Complet	
Présentation générale			
Budget moyen annuel		350 000€	
Moyen humains (ETP)		3 ETP (même personnel que pour l'eau potable)	
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,96 €/m ³
SISPEA			
Dernière année saisie complètement		2023	
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)		Moins de 10 ans (non financé par l'agence)	
Conformités globales			
Traitement	Autre %		
Equipement	Autre %		
Collecte	100 %		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

S²LO

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

- Traitement de l'assainissement à préciser
- Transfert compétence GEMAPI au SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 31/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	SM3A		
Numéro interlocuteur	74978		
Agence			
Entité de gestion			
Population permanente INSEE 2021	Non concerné Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Non concernée		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	€		
Moyens humains (ETP)	ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
CAPTAGES			
Nbre de captage		Taux de protection de la ressource (DUP)	72%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total	Non Concerné		
RENDEMENT			
Règlementaire	%		
Rendement n-1	%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%			

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Non concernée		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	€		
Moyen humains (ETP)	ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
Conformités globales			
Traitement	%		
Equipement	%		
Collecte	%		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Complet
Taxe GEMAPI (oui / non)	Oui
Budget moyen annuel	5 M€ sur les investissements milieux/grand cycle en 2025 et 5 M€ en 2026. Moyenne de 5 M€/an
Moyens humains (ETP)	Environ 11 ETP repartis sur 20 personnes (Les missions aidées par l'agence de l'eau)

OBSERVATIONS

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 31/03/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Syndicat Rocailles et Bellecombe		
Numéro interlocuteur	95664		
Agence			
Entité de gestion	CC des 4 rivières / CC Arve et Salève / CC de la Vallée Verte / CC du Pays Rochois / CC Faucigny Glières		
Population permanente INSEE 2021	51 128 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	15 M€ (CA 2024 F+I en dépenses)		
Moyens humains (ETP)	29,9 ETP (état au 31/12/2024)		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	2,63 €/m ³
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Mise à jour suite à élargissement périmètre : validation 2025		
CAPTAGES			
Nbre de captage	69	Taux de protection de la ressource (DUP)	72%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total		68/68	
RENDEMENT			
Règlementaire	67.1 %		
Rendement n-1	82,8 %		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%			

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	22 M€ (CA 2024 F+I en dépenses)		
Moyen humains (ETP)	26,6 ETP (état au 31/12/2024)		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	2,03 €/m ³
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Mise à jour suite à élargissement périmètre : validation 2025		
Conformités globales			
Traitement	100 %		
Equipement	100 %		
Collecte	100 %		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Transfert compétence GEMAPI au SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 06/06/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Cluses		
Numéro interlocuteur	74081		
Agence			
Entité de gestion	74_60_mairie@cluses.fr		
Population permanente INSEE 2021	17 372 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	NON – compétence AEP exercée par la commune sous DSP (Véolia) - (transfert vers 2CCAM envisagé à moyen terme)		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	801 883 €		
Moyens humains (ETP)	1 ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Au m3 consommés	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,605 € HT/m3
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	Absence de schéma directeur. Prévu en 2026		
CAPTAGES			
Nbre de captage	4	Taux de protection de la ressource (DUP)	77%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total		100%	
RENDEMENT			
Règlementaire	76,37%		
Rendement n-1	90.90%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	Non concerné		

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Transférée à la 2CCAM		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	€		
Moyen humains (ETP)	ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
Conformités globales			
Traitement	%		
Equipement	%		
Collecte	%		

GEMA**Présentation générale**

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Transfert compétence GEMAPI au SM3A

- Cluses ne dispose à ce jour d'aucun schéma directeur valide AEP ou EP, bien que le territoire présente de nombreux enjeux de vulnérabilité hydraulique (ruissellement, urbanisation croissante, zones inondables, etc.).
- Le rendement AEP est élevé mais les données techniques sur le patrimoine (captages, interconnexions, comptages) sont partielles voire manquantes.
- La révision du PLU prévue en 2025 nécessite d'anticiper les besoins en eau et les capacités de gestion des EP dans les futurs quartiers densifiés ou requalifiés.
- Le transfert progressif de la compétence AEP vers la 2CCAM doit être anticipé pour garantir la continuité et l'efficacité des politiques publiques de l'eau.
- Le projet de schéma directeur AEP (2026, 150 k€ HT) et le schéma pluvial (2026, 100 k€ HT) visent à combler ces lacunes pour une mise en conformité avec le SDAGE Rhône-Méditerranée et les priorités de l'Agence de l'Eau.

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 06/06/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Marnaz		
Numéro interlocuteur	74169		
Agence			
Entité de gestion			
Population permanente INSEE 2021	Non concerné Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?		Complet	
Présentation générale			
Budget moyen annuel		€	
Moyens humains (ETP)		ETP	
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	1,74
SISPEA			
Dernière année saisie complètement		2023	
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)		Complétude prévue en 2026	
CAPTAGES			
Nbre de captage	2	Taux de protection de la ressource (DUP)	80%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total		0/2	
RENDEMENT			
Règlementaire		74%	
Rendement n-1		68%	
Secteurs / communes avec un rendement < 50%		Secteur de Scionziers	

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?		Non concerné	
Présentation générale			
Budget moyen annuel		€	
Moyens humains (ETP)		ETP	
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
Conformités globales			
Traitement	%		
Equipement	%		
Collecte	%		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Transfert compétence GEMAPI au SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le 25/09/2025
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 06/06/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Mont Saxonnex		
Numéro interlocuteur	74189		
Agence			
Entité de gestion			
Population permanente INSEE 2021	1698 habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Complet		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	130 000€		
Moyens humains (ETP)	Délégation de service public		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?	Proportionnelle	Prix HT et hors redevance €/m ³	2.41 € HT (hors redevances mais avec abonnement)
SISPEA			
Dernière année saisie complètement	2023		
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)	2018. Complétude prévue en 2027		
CAPTAGES			
Nbre de captage	2 + 1 secours	Taux de protection de la ressource (DUP)	%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total	2/4		
RENDEMENT			
Règlementaire	72.26%		
Rendement n-1	63.32%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%	NC		

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Transférée		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	€		
Moyen humains (ETP)	ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
Conformités globales			
Traitement	%		
Equipement	%		
Collecte	%		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Transfert compétence GEMAPI au SM3A

Carte des compétences

FICHE MAITRE D'OUVRAGE

IDENTIFICATION DES PRE REQUIS DEMANDES

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE



Date de mise à jour des données : 06/06/2025

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE			
Nom	Scientrier		
Numéro interlocuteur	74262		
Agence			
Entité de gestion			
Population permanente INSEE 2021	1 182 Habitants	Communes en FRR	Non concerné

EAU POTABLE			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Transférée		
Présentation générale			
Budget moyen annuel	€		
Moyens humains (ETP)	ETP		
Tarification part eau potable			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
CAPTAGES			
Nbre de captage		Taux de protection de la ressource (DUP)	%
Nombre de compteurs aux points de prélèvement conforme / Nbre compteurs aux points de production total			
RENDEMENT			
Règlementaire	%		
Rendement n-1	%		
Secteurs / communes avec un rendement < 50%			

EAUX USEES			
Compétences			
Exercice complet de la compétence ?	Exercice complet de la compétence ?		Transférée
Présentation générale			
Budget moyen annuel	€		
Moyen humains (ETP)	ETP		
Tarification part assainissement			
Forfaitaire / Proportionnelle ?		Prix HT et hors redevance €/m ³	
SISPEA			
Dernière année saisie complètement			
Schéma Directeur			
Année de validation (ou état d'avancement)			
Conformités globales			
Traitement	%		
Equipement	%		
Collecte	%		

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0125-DE

GEMA

Présentation générale

Compétence GEMAPI	Transférée
Taxe GEMAPI (oui / non)	
Budget moyen annuel	€
Moyens humains (ETP)	ETP

OBSERVATIONS

Transfert compétence GEMAPI au SM3A
Budget moyen annuel : budget investissement 2025 : 1 122 222.73
Moyens humains (ETP) pour le projet EP : 2 ETP

Carte des compétences